

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XIII, No 5.

MONTREAL, MAI 1890.

{ Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

' En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de *deux centimes par an* pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pourvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée à M. J. C. Chapais, rédacteur du Journal d'agriculture, St-Denis (en bas), Q.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

Délibérations du Conseil d'agriculture de la province de Québec.....	65
Concours provincial du mérite agricole	67
Où trouver des arbres pour planter.....	70
Volailles de choix et incubateurs etc à vendre	71
De l'ensilage du maïs.....	71
Echo des cercles.....	72
Correspondance—Alimentation des vaches laitières.....	77
Convention annuelle de la société d'industrie laitière etc.....	77

Délibérations du Conseil d'agriculture de la province de Québec.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 10 mai 1890, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le 12 mai 1890.

No 193. Concernant les délibérations du Conseil.

L'honorable Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, dans un mémoire en date du 3 mai courant, 1890, recommande que les délibérations du Conseil d'agriculture en date du 25 et du 26 février 1890, dont copie est annexée au susdit mémoire, soient approuvées par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, en conformité des dispositions de l'article 1614 des statuts refondus, moins cette partie qui oblige les sociétés d'agriculture de payer les honoraires des médecins vétérinaires pour examen des étalons qui concourent aux expositions, et moins la résolution déjà approuvée par ordre en Conseil No 143 du 18 avril dernier concernant l'achat de graines par certaines sociétés d'agriculture.

Certifié. (Signé) GUSTAVE GRENIER,
Greffier Conseil Exécutif.

Séance du 25 février, 1890.

Le Conseil se réunit à 9.30 a. m.

Sont présents. l'hon. M. Joly, de Lotbinière, président, l'hon. commissaire de l'agriculture, l'hon. surintendant de l'Instruction Publique, les honnables MM. Dionne et Sylvestre, MM. Blackwood, A Casgrain, E. Casgrain, Descarries, Lussier, M. P. P., Marsan, Pilon, M. P. P., Ness, Péloquin, Rochelcau, M. P. P., Ricard, Tarte.

Le procès-verbal de la dernière session (du 20 et 21 novembre 1889), est lu et approuvé. Excuses, pour leur absence, de la part de l'hon. M. Archambault, et MM. Gibb et Ritchie.

1. Le président et le vice-président rendent compte des raisons qui les ont engagés à recommander au commissaire le paiement des \$150.00 retenues à la société No. 2 de Pontiac, pour le concours des terres les mieux tenues.

2. Résolu unanimement qu'en vertu du règlement 18 du Conseil d'agriculture, il ne soit retenu que \$75.00 au lieu de \$150.00 aux sociétés qui n'ont pas eu le concours des terres les mieux tenues l'an dernier, dans les comtés où il y a deux sociétés. Et que dans les comtés où il existe plus de deux sociétés, la retenue soit proportionnée au nombre des sociétés et à leur cotoir total.

3. Résolu d'accorder la demande de la société No. 1 de Compton, au sujet du concours des terres, et de lui payer les \$150.00 retenues, faute du concours, à la condition expresse qu'à l'avenir cette société se conformera strictement à tous les règlements du Conseil.

4. Même résolution en faveur de la société No. 1 de Huntingdon.

Proposé par M. Descarries et résolu : qu'à l'avenir les sessions régulières du Conseil auront lieu le dernier mercredi de février, de mai et d'octobre.

Proposé par M. Marsan, secondé par M. Tarte, et résolu

5. Que l'honorable commissaire d'agriculture ait prié d'ordonner une enquête régulière sous l'autorité du gouvernement, sur les opérations de la société d'agriculture de St-Maurice, avec pouvoir d'assigner et d'assermenter les témoins, et faire produire documents et papiers relatifs à la régie de cette société.

6. En réponse à la requête de la société d'agriculture de Kamouraska il est proposé par M. Pilon, secondé par M. Ricard et résolu : que le Conseil d'agriculture ne peut pas accéder à la demande de cette société, vu que l'objet de cette demande est directement contraire à la loi; mais que ce Conseil permet le remboursement de la moitié de la souscription spéciale en graines de trèfle et de mil, ou d'employer toute telle souscription spéciale mentionnée dans la dite demande, en ac-compte du prix d'étalon de race pure.

7. Résolu : que le comté de Bonaventure soit par le présent divisé comme suit :—Division A—No. 1—le nord-est du comté à partir de la rivière Caspédia—B—No. 1—des municipalités de Maria, Carleton et Nouvelle—B—No. 2 des municipalités du comté situées au sud-ouest de B—No. 1

8. Résolu : que des diplômes pour l'école vétérinaire de Québec soient accordés, ainsi que demandé par le Dr Couture, M.V.

9. En réponse à la demande des Drs McEachran et Couture, des "Herd Books" de diverses races, il est résolu que le Conseil regrette de ne pouvoir accorder leur demande, mais il recommande à l'honorable commissaire de bien vouloir faire l'acquisition des "Herd Books," pour compléter les files mentionnées par le Dr Couture, et qui manquent au département où elles pourront être consultées au besoin.

10. Au sujet des plaintes faites sur les irrégularités dans le concours des étalons, à Bellechasse, le Conseil décide de demander au Dr. Couture un rapport écrit de M. Hardy, M.V., qui a examiné ces étalons.

11. Proposé par M. E. Casgrain, secondé par M. Ness, et résolu : qu'il soit ajouté après les mots "s'y rendre," dans la résolution passée à la séance du 20 novembre dernier, les mois suivants : et que les sociétés d'agriculture soient chargées de payer les honoraires de ses médecins vétérinaires, approuvés par le commissaire, et que ces honoraires n'excèdent pas \$10 00 par jour. (1)

A midi quarante-cinq le Conseil s'ajourne jusqu'à 2 heures

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

M. Pilon, M. P. P., au fauteuil.

Les honorables conseillers législatifs et MM. les députés étant appelés à leur chambre respective, il est décidé que le Conseil siégera en comité général et fera rapport demain matin au Conseil.

12. Le Dr Martin, M. P. P., demande au Conseil de suspendre le concours des terres dans le comté de Bonaventure, pour un an et aussi de remettre aux sociétés de ce comté les montants retenus faute d'avoir eu ces concours. Le Conseil décide de remettre l'octroi retenu, à la condition que le concours des terres ait lieu l'été prochain.

13. Le président présente M. Musy, ingénieur civil, de France, qui donne certaines explications au sujet de la sucrerie de betteraves de Farnham, et demande au Conseil de recommander au gouvernement de payer une certaine prime aux cultivateurs pour les encourager à cultiver la betterave à sucre. Le Conseil ne croit pas devoir prendre sur lui de faire cette recommandation.

14. M. James Dickson demande, au nom des sociétés d'agriculture de Drummond et de Richmond, la permission de louer quatre étalons pour ces sociétés. Cette permission est accordée, sujette aux règlements du Conseil.

15. Un mémoire signé par M. Dickson est soumis au Conseil par le commissaire, sur le fonctionnement des sociétés, etc. Il est recommandé que ce document soit publié au *Journal d'Agriculture*, pour information générale.

16. Pris en considération des requêtes de plusieurs sociétés d'agriculture demandant de l'aide pour l'importation d'étalons. Résolu : que le Conseil apprécie l'importance d'améliorer les races chevalines dans la province, mais qu'il regrette de ne pas avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour en aider l'importation.

Ajournement au lendemain matin à 9.30.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER, 1890.

Présidence du président.

17. Rapport du comité général et son approbation par le Conseil.

18. Résolu unanimement : que pour s'assurer que les comptes des sociétés d'agriculture sont tenus conformément à la loi, le secrétaire du Conseil est autorisé à faire transporter à son bureau les livres de toute société d'agriculture dont les comptes demandent investigation, et de plus autorisé à faire venir le secrétaire-trésorier, au besoin, pour explications nécessaires, et requis de faire rapport au Conseil.

19. Le Conseil ordonne de renouveler conditionnellement l'assurance des modèles et autres objets qui sont pour le moment en la possession du collège vétérinaire de Montréal, sujet à leur déplacement à Québec.

Proposé par M. Blackwood, secondé par M. Ness, et résolu :

20. Que tous les objets appartenant au musée du Conseil d'agriculture, maintenant déposés au collège vétérinaire de Montréal, et qui y sont employés dans le cours de ses études, soient laissés entre les mains du dit collège jusqu'à nouvel ordre, à condition que les étudiants de l'école vétérinaire française puissent y avoir accès.

21. Résolu : que le Conseil d'agriculture recommande que la section 1651 des statuts refondus—sociétés d'agriculture—soit amendée en ajoutant après le mot "rurales" au commencement de la troisième ligne, les mots "et de ville."

22. Proposé par M. Pilon, secondé par l'hon. M. Sylvestre et résolu : Que permission soit accordée à la société d'agriculture d'Arthabaska de louer un cheval de race enregistree, et portant certificat du vétérinaire du conseil, pour quatre ans, tel que demandé par cette société, pourvu qu'elle se conforme en tous points à la loi et aux règlements du Conseil.

23. Que le Conseil voit avec plaisir l'organisation de cercles agricoles, comme moyen d'assurer le meilleur fonctionnement des sociétés d'agriculture, et serait heureux que ces sociétés eussent des expositions de paroisses, tel que permis par les règlements du Conseil, mais que la loi ne met pas à la disposition du Conseil les ressources nécessaires pour tel objet. Cette résolution est passée à la demande du cercle de St-Rose.

Proposé par l'hon. M. Joly, secondé par l'hon. M. Ouimet et résolu :

24. Que d'après la loi,—clause 1615a des statuts refondus,—il paraît que le concours de mérite agricole doit avoir lieu en même temps pour toute la province, vu qu'à cause de la grande étendue de la province, les différences de saisons et de climat, dans ses différentes parties, la difficulté de trouver des juges compétents, en nombre suffisant pour faire simultanément un si grand travail, ce Conseil recommande respectueusement que la loi soit amendée, de manière à autoriser le lieutenant-gouverneur ou le Conseil à diviser la province en un certain nombre de districts agricoles, et de consacrer une année au concours de chacun d'eux.

(1) Cette résolution n'est pas approuvée et devient de nul effet.

l'proposé par M. Rocheleau, secondé par l'hon. M. Sylvestre et résolu :

25. Qu'un comité composé du Président, du vice-président et de MM. Blackwood, Marsan, Ness et E. Casgrain soit chargé d'aider le commissaire dans l'exécution de la loi au sujet du concours provincial.

26. Résolu : que le Conseil invite les Drs. McEachran et Couture, M. V. à assister aux réunions du Conseil à l'avenir.

27. Résolu : que vu que la société de Témiscouata ne désire pas courir le risque d'acheter elle-même un étalon et d'en prendre soin, vu qu'un certain nombre de membres de cette société sont prêts à courir ce risque, pour l'avantage des cultivateurs du comté, que la dite société soit autorisée à payer aux dits membres une somme de six cents piastres, moins 18 % sur \$100.00, pendant trois années, à condition qu'ils fassent une souscription spéciale suffisante, avec la proportion de l'octroi du gouvernement qu'elle rapportera, pour couvrir la dite somme de six cents piastres, moins les 18 % sur \$400.00, à condition que les dits propriétaires du dit étalon se conformeront aux règlements de la société et de ce Conseil.

28. Advenant 1 heure p.m. il est résolu d'ajourner à 7 1/2 p. m. pour donner aux membres l'occasion de visiter l'établissement de l'hon. Colonel Rhodes, commissaire de l'agriculture, et la ferme des RR. DD. de l'hôpital du Sacré-Cœur à Lorette.

A 7 30 P M., le Conseil se réunit sous la présidence du Président.

29. Proposé par M. Blackwood, secondé par M. Ouimet et résolu. Que ce Conseil verrait avec plaisir la nomination d'inspecteurs de fromageries et de beurrieres pour les différents districts ou l'industrie laitière est en opération, comme cela se pratique dans la province d'Ontario, où cette inspection a eu pour effet d'augmenter considérablement la valeur du fromage et du beurre.

Proposé par l'hon. M. Joly, secondé par l'hon. M. Ouimet, et résolu :

30. Que ce Conseil est d'opinion que le printemps est la saison la plus favorable pour la fête des arbres, vu que la plantation des arbres au printemps offre de meilleures chances de réussite qu'en automne.

31. Résolu : que les membres de ce Conseil, avant de se séparer, saisissent cette occasion pour remercier l'hon. Commissaire de l'agriculture de leur avoir fourni l'occasion de visiter son magnifique établissement, ainsi que la ferme des RR. DD. du Sacré-Cœur à Lorette et leur établissement de la ville.

32. Résolu : que les sociétés de Saguenay et de Gaspé seront dispensées du certificat requis pour le concours des étalons et du bétail canadien, vu la difficulté de les faire inspecter par un vétérinaire compétent, mais à la condition que ces concours aient lieu, sous des juges aussi compétents que faire se pourra.

33. Résolu : que la société d'agriculture de St-Hyacinthe devra se conformer aux règlements généraux du Conseil, en ce qui a trait à la distribution de graine.

34. Résolu : que permission est accordée aux sociétés de l'Assomption, de Montcalm, de Berthier et de Joliette de faire cette année une exposition régionale, ou bien des expositions de comté, à leur choix, pourvu que ces sociétés envoient leur programme au Conseil et qu'elles se conforment aux règlements qui ont trait aux certificats à donner aux étalons et qu'elles aient un concours de bétail canadien enregistré.

34a. Résolu : que les sociétés qui ont donné en 1888 au delà de la moitié du montant de la souscription de leurs membres, en graine de mil et de trèfle, reçoivent maintenant l'octroi de 1889 qui leur a été retenu jusqu'ici, pourvu que ces sociétés se conforment en tous points aux règlements du Conseil à l'avenir.

35. Le Conseil prend connaissance des programmes des sociétés d'agriculture ; il approuve celles qui sont en tous points conformes aux règlements du Conseil, et donne instruction au secrétaire de ce Conseil d'informer toutes les sociétés en défaut qu'elles auront à se conformer strictement aux règlements du Conseil, ou à perdre l'octroi voté en leur faveur pour l'année courante.

36. Le Conseil ayant considéré que la société d'agriculture de Montcalm a agi de bonne foi dans sa manière d'interpréter les règlements du Conseil au sujet de l'achat de graines, pour la moitié de la souscription de ses membres, décide que l'octroi retenu de 1889 pourra leur être payé maintenant, pourvu qu'à l'avenir elle régularise son mode de distribution de telles graines.

37. La même décision est prise au sujet de la retention de l'octroi de 1889 à la société No. 1 de Montmorency, pourvu que cette société suive en tous points la loi et les règlements du Conseil à l'avenir.

38. La même décision est prise au sujet de la société No. 1 d'Ottawa, à la condition expresse que cette société aura un concours des terres les mieux tenues cet été, qu'elle transmette tous les documents exigés par la loi et qu'elle se conforme en tous points aux règlements du Conseil.

39. Résolu : que les sociétés d'agriculture doivent souscrire au moins \$400.00 pour recevoir l'octroi du gouvernement. Sur ces \$400.00 de souscription, elles ne peuvent donner que la moitié c. a. d. pour deux cents piastres de graines ; mais si la souscription excède \$400, elle pourra disposer de l'excédant de telle souscription, soit pour l'achat de semences, soit pour l'avancement de l'agriculture sous toute autre forme, pourvu toujours qu'elle obtienne l'approbation du Conseil avant d'exécuter les règlements qu'elle pourrait passer à cet effet.

40. Résolu : que la société d'agriculture de Saguenay devra transmettre ses livres de compte au secrétaire du Conseil, et se conformer généralement aux règlements en Conseil avant que l'octroi qui lui a été retenu pour 1889 puisse lui être payé.

41. Résolu : que la société d'agriculture de la division de Sherbrooke pourra recevoir l'octroi de 1889 qui lui a été retenu jusqu'ici, pourvu qu'elle transmette les documents exigés par la loi, et les règlements du Conseil.

42. Résolu qu'il est désirable que les résolutions du Conseil soient révisées et consolidées et que rapport de ce travail soit soumis à la prochaine session du Conseil.

Copie certifiée. (Signé) ED. A. BARNARD,
Sec. Cons. d'agr. etc., etc.

CONCOURS PROVINCIAL DU MÉRITE AGRICOLE.

AUX CULTIVATEURS.

Les conditions de ce concours sont telles qu'aucun cultivateur laborieux, économe et intelligent ne doit hésiter à concourir dans la crainte que son peu de fortune ne l'empêche de se mesurer avec des concurrents plus favorisés que lui, sous ce rapport. Les juges auront à rechercher, avant tout, quels sont ceux qui tirent le meilleur parti de leurs terres, sans les épuiser et avec le moins de dépense comparée à la somme de profit net qu'ils en obtiennent.

Le mérite et le travail et non la fortune assureront le succès.

Un diplôme et une médaille d'argent seront accordés à ceux qui auront obtenu le degré de *très grand mérite*, c'est-à-dire 85 points sur les 100 points alloués à une culture parfaite.

Un diplôme et une médaille de bronze pour le degré de *grand mérite*, soit 75 points sur les 100 points.

Un diplôme pour le degré de *mérite*, soit 65 points sur les 100 points.

Pour les fins de ce concours, la province est divisée en cinq régions agricoles, et le concours aura lieu, cette année, pour la région de Montréal, qui se composera des comtés de :

Jacques-Cartier, Focholaga, Laval, Deux-Montagnes, Soulanges et Vaudreuil, et la partie des comtés d'Argenteuil et de Terrebonne renfermant les paroisses et townships non compris dans les Laurentides.

CONCOURRENTS.

Seront admis à concourir :

Ceux qui ont remporté des prix dans les concours de comté ou de division de comté pour les terres les mieux tenues.

Il faudra, dans tous les cas, que le concurrent exploite, soit comme propriétaire, soit comme fermier, ou locataire une terre dont au moins *soixante arpents* ou superficie seront en culture soit grain, soit foin, pâturage, jardinage, légume, orger, menus fruits, &c. &c.

ENTRÉES.

Les entrées seront faites le ou avant le 1er juin prochain, par les concurrents, sur des blancs qui leur seront envoyés par le Département d'agriculture. Les blancs renfermeront un certain nombre de questions, pour l'information des juges, auxquelles les concurrents sont priés de répondre.

Les concurrents transmettront leurs entrées au secrétaire du Conseil d'agriculture le ou avant le premier Juin prochain, et aucune entrée ne sera reçue après cette date.

PROGRAMME.

DÉTAILS DU CONCOURS ET BASE DE LA RÉPARTITION DES POINTS.

Points communs à tous les concurrents :	Nombre de points.
1. Système de culture le mieux adapté au sol et aux circonstances.....	4.
2. Divisions de la terre.....	2.
3. Clôtures.....	4.
4. Destruction des mauvaises herbes ..	3.
5. Habitation et bâtiments.....	9.
6. Instruments et outillage agricole.....	5.
7. Engrais.....	5.
8. Le plus haut degré d'ordre, de méthode et de soin, tel que démontré par l'ensemble des travaux et l'état de chaque partie	5.
9. Comptabilité, (dépenses et profits).....	3.
<i>Points sujets à modification suivant les différents cas.</i>	
10. Améliorations foncières, en rapport avec les circonstances particulières de chaque terre, (répartition de ces points à la discrétion des juges) telles que : épierrement, utilisation des pierres, nivellement, redressement des cours d'eau, égouttement, drainage, fossés, rigoles, amendements du sol, tels que glaise sur sable, sable sur glaise, tourbe, cendre, &c, enfouissement d'engrais-verts, abris pour les animaux, plantation d'arbres forestiers pour abris et pour d'autres fins, état et améliorations de la sucrerie, là où il y a des érablières, abreuvement économique et satisfaisant, silos, état des chemins sur la terre du concurrent, et toute autre amélioration profitable.....	15
11. Bétail, espèce, race, qualité, quantité, adaptées au sol, climat, marchés, et autres circons-	

tances qui doivent guider le cultivateur intelligent dans son choix, et guideront les juges, dans leurs décisions, (sous ce titre sont inclus chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, volailles, &c).....

12. *Etat de la culture*: grains, prairies, pâturages, fourrages verts, culture sarclée, vergers, jardins, menus fruits, &c (répartition des points à la discrétion des juges

15

30
190

REMARQUES SUR LE PROGRAMME

Les Juges se baseront sur le *MÉRITE* de la culture, quel que soit la qualité du sol, ou le genre de culture, ou le système d'amélioration. Ils chercheront à constater jusqu'à quel point le concurrent peut servir d'exemple et de modèle, par la manière dont il tire parti de sa terre, sans l'épuiser, et avec le moins de dépense, comparée à la somme de ses profits nets.

En jugeant les bâtiments, les Juges commenceront par la demeure du cultivateur et de sa famille, sa situation les précautions prises pour assurer sa salubrité, drainage, ventilation, approvisionnement d'eau, &c &c.

Non seulement la grange, les étables, porcherie, abris des moutons &c, seront visités avec soin, mais, attention spéciale sera donnée à la Laiterie, au poulailler, à la glacière, &c. Dans cet examen, ainsi que dans celui des instruments aratoires et des outils, les Juges noteront particulièrement toute *amélioration* ou *innovation* utile et en donneront la description dans leur rapport, de manière à ce que tous puissent en faire l'essai et l'application chez eux ; dans leur discrétion, ils accorderont un nombre de points proportionné à l'importance de ces améliorations lesquels points ils prendront sur le reste des points du programme, non appropriés.

Dans leur répartition des points, les Juges prendront en considération, non-seulement les grandes opérations de l'agriculture, mais les détails : beurre, fromage, élevage des volailles, abeilles, productions domestiques, &c et considéreront autant que possible, si ces spécialités sont bien adaptées aux circonstances du concurrent et de nature à lui assurer un véritable profit.

Les Juges devront s'assurer que tout ce qu'ils sont appelés à inspecter sur une terre, tel que bétail, instruments aratoires, &c appartient véritablement à cette terre et fait partie de son matériel régulier (*roulant*).

MAUVAISES HERBES. Quand les Juges constateront une *négligence grave* de la part d'un concurrent à combattre les mauvaises herbes, non seulement ils n'accorderont aucun des points alloués dans le programme, pour l'item : "Destruction des mauvaises Herbes" mais, de plus, ils retrancheront un certain nombre de points, n'excédant pas cinq, sur les points accordés pour d'autres sujets, et ils en feront une mention spéciale dans leur rapport.

INSTRUCTIONS AUX CONCOURRENTS POUR FAIRE LEURS ENTRÉES.

Le concurrent donnera :

- (a) ses nom et prénoms ;
- (b) sa résidence, indiquant la paroisse (ou canton) le rang (ou concession) ;
- (c) le nom de son Bureau de Poste ;
- (d) la grandeur de la terre pour laquelle il désire concourir, en arpents de superficie et sa situation ;
- (e) la distance de la station de chemin de fer ou du quai de *steamboat* le plus rapproché ;
- (f) il dira aussi s'il exploite comme propriétaire, locataire ou fermier ;

(d) il donnera le montant de l'évaluation municipale de cette terre ;

(g) Il donnera une liste détaillée de son bétail maintenu et supporté sur la dite terre pour laquelle il concourt, le nombre de chevaux, de poulains, de vaches laitières, d'animaux de boucherie, de taureaux, de jeunes animaux, de moutons, de porcs, &c indiquant, quand il le pourra, la race de ces animaux ;

(h) Il expliquera quel est le système de culture qu'il suit ;
 (i) Il dira s'il achète des fumiers et combien de charges (d'un cheval) par année— ou, s'il achète de la chaux, du plâtre ou autres engrais commerciaux, quelle quantité et à quel prix ? ;

(k) Il donnera la quantité des différents grains, fourrages, patates, légumes, &c récoltés par lui, l'année dernière.

La formule d'entrée qui sera remise aux concurrents contient des blancs où seront entrées les réponses à toutes ces questions. A première vue, elles paraîtront trop minutieuses ; entres autres, en ce qui a rapport aux dindes, volailles, oies, canards, &c. Mais tout bon cultivateur connaît l'importance des détails et, lorsque l'on considère que l'exportation des volailles et œufs, du Canada, avec un système d'élevage encore aussi imparfait que le nôtre, a rapporté deux millions et un quart de piastres, l'année finissant le 30 juin 1888, l'on admettra que c'est un détail qui vaut la peine que l'on s'en occupe sérieusement. Ce n'est donc pas trop exiger de tout cultivateur intelligent que de lui demander d'essayer de répondre à ces questions, autant dans son propre intérêt que pour faciliter la tâche des Juges.

Les concurrents sont priés d'ajouter à ces renseignements un petit plan ou tracé de la terre pour laquelle ils désirent concourir, indiquant les divisions de cette terre, la grandeur de chaque division, la situation des bâtisses, cours d'eau et fossés, &c. L'on ne s'attend pas à ce que ce plan soit d'une exactitude parfaite comme un plan d'arpenteur, l'on demande seulement un tracé, tel que tout cultivateur intelligent peut le faire, ou le faire faire, dans sa famille, ou avec l'aide de ses voisins.

24 mars 1890.

W. RHODES, commissaire

Entrées à faire par les concurrents au concours du mérite agricole.

(Voir notes explicatives ci-annexées.)

(a) Nom et prénoms du concurrent :

(b) Sa résidence :

(c) Bureau de poste :

(f) Dire s'il est propriétaire, ou locataire, ou fermier ?

(e) Dire à quelle distance il est du quai du bateau à vapeur—milles.

Dire à quelle distance il est de la station du chemin de fer.

(l) Ma terre est évaluée à \$ ——— Je l'évalue à \$ ——— pour les fins agricoles.

Le concurrent répondra, au meilleur de sa connaissance, aux questions qui suivent, afin de faciliter le plus possible le travail des juges :

Quelle est la grandeur de la terre entrée au concours :

— arpons ou acres.

Donnez le nombre d'arpents labourables :

“ pâturages non labourables :

“ en forêts :

“ en verger :

Etendue du jardin : pieds—sur—pieds.

(g) Veuillez donner le nombre d'animaux que vous entretenez sur cette terre : la race, et s'ils sont purs sang ou croisés.

	Nombre.	Race.	pur sang.	Croisé.
Etalons.....				
Juments poulinières.....				
Autres chevaux de travail.....				
Poulains et pouliches de 3 ans.....				
“ “ 2 “.....				
“ “ 1 “.....				
“ “ de l'année.....				
Taureaux.....				
Vaches laitières.....				
Animaux de boucherie de 2 ans et plus.....				
Animaux d'élevage de 2 ans et plus.....				
Animaux d'élevage de 1 an et plus.....				
Animaux d'élevage de l'année.....				
Bélier.....				
Brebis.....				
Agneaux d'élevage.....				

Variété d'animaux.	Nombre.	Nom de la race	Pursang	Croisé	Remarques.
Verrat.....					
Truies d'élevage.....					
Jeunes d'élevage.....					
Dindes : mâle.....					
Femelles d'élevage.....					
Jeunes d'élevage.....					
Volaille : coq.....					
Poules.....					
Jeunes d'élevage.....					
Oies : mâle.....					
Femelles d'élevage.....					
Jeunes d'élevage.....					
Canard : mâle.....					
Femelles d'élevage.....					
Jeunes d'élevage.....					

Nombre d'instruments aratoires servant à l'usage de la terre entrée au concours. Charrues à deux chevaux — do un cheval —
 Herse à deux chevaux — do un cheval —
 Scarificateurs ou bouleverseurs à deux chevaux —
 Sarclouses (houes à cheval) —
 Rouleaux à deux chevaux — do un cheval —
 Semoise à tous grains, à deux chevaux — do un cheval — do à main —
 Semoise à légumes : à deux chevaux — do un cheval — do à main —
 Autres instruments pour préparer la terre :
 Nom - — à deux chevaux — do un cheval — do à main —
 Faucheuses à deux chevaux — do un cheval —
 Rateaux à foin — Fumuses à un cheval
 Voitures à foin (d'été) à deux chevaux — do (d'été) à un cheval —
 Voitures (d'hiver) à deux chevaux — do (d'hiver) à un cheval —
 Moissonneuse à deux chevaux — do à un cheval —
 Moissonneuse-lieue —
 Autres instruments à deux chevaux :
 do à un cheval :
 Tombereaux (d'été) — autres voitures de ferme (d'été) do (d'hiver) — do do (d'hiver)

RÉCOLTE DE 1889.

(l k) Espèce.	Nombre d'arpents.	Minots récoltés.
Blé.....		
Orge.....		
Avoine.....		
Pois.....		
Fèves.....		
Blé-d'inde.....		
Autre grain.....		
Patates.....		
Navets.....		
Betteraves.....		
Carottes.....		
Autres racines.....		
Fourrage coupé vert, espèce.....		
Maïs ensilage.....		Tonnes
Prairies trèfle.....		"
Prairies autre foin.....		"
Paturage.....		

Prière de dire ici combien d'arpents le concurrent relève chaque année. prairies — arpents — pâturages —
 Prière d'ajouter depuis combien d'années datent les plus anciennes prairies? — années

Prière d'ajouter depuis combien d'années datent les plus anciens pâturages — années. Et dire pendant combien d'années il labore et sème ces pièces avant de les mettre en prairies et pâturages.

(j) Veuillez dire si vous achetez du fumier? — charge d'un cheval.
 do do du plâtre? — quintals.
 do do de la chaux? — minots.
 do do de la cendre vive? — do
 do do des cendres lessivées — do
 do do de superphosphate? — tonnes — dire l'espèce et le prix coûtant.
 do do Autres matières fertilisantes. dire l'espèce et le prix coûtant.

Veuillez dire aussi si vous achetez de la nourriture afin de garder ou d'engraisser plus d'animaux sur votre terre :
 Son? — tonnes.
 Grains, dire espèce — minots.
 Moulées do — lbs. prix par 100 lbs?
 Foin do do 2000 lbs?
 Pailles do do 1200 lbs?
 Autres espèces de nourriture? donner détails, s. v. p.

COMPTABILITÉ.

Le concurrent aimerait surtout les juges s'il pouvait donner un aperçu de ce qu'il a vendu en 1889, et les prix obtenus en animaux — dire l'espèce et les prix totaux obtenus :
 en grains — do — quantité de minots — prix total
 en foin — quantité — do
 en pailles — do — do
 beurre do do
 fromage do do
 lait livré à la beurrerie — quantité do
 do fromagerie — do do
 autres ventes de l'année, produits de la ferme do
 aussi un aperçu de ce qu'il a dépensé en dehors des besoins de la famille, pour divers achats en rapport avec sa terre.
 Ces détails permettront de juger du système de comptabilité suivi.

PLAN DE LA TERRE ET DES BATIMENTS.

Si le concurrent le peut facilement, il serait utile d'ajouter au plan de la terre, un autre plan indiquant la position de la maison et de chacun des bâtiments de la ferme, et si possible, la division des étables, écuries, porcheries, etc., afin que les juges puissent mieux définir les améliorations qui pourraient servir de modèles, tant pour l'économie de l'espace, que du temps à donner aux soins des animaux, etc., etc.

* OU TROUVER DES ARBRES POUR PLANTER.

E. A. BARNARD, EOR.,
 Rédacteur "JOURNAL D'AGRICULTURE".

Mon cher Monsieur, — Il y a beaucoup de difficulté à se procurer des bons arbres forestiers qui valent la peine d'être plantés. L'on peut généralement compter sur ceux qui ont été élevés en pépinière, et ils sont vendus à des prix modérés, mais la distance, les difficultés de communication, les retards dans le transport et la livraison (qui sont souvent cause que les arbres arrivent en mauvais état) et enfin le prix, quelque raisonnable qu'il soit, font que l'on a bien rarement recours aux pépiniéristes, dans nos campagnes, pour les plans d'arbres forestiers. (Remarquez que je ne parle pas ici des arbres fruitiers).
 L'on va généralement les chercher dans la forêt, quelquefois à plu-

siens heues de distance. Tous ceux qui ont essayé savent combien il est difficile de les trouver comme on les veut, que de temps et de peine pour les arracher, combien les racines sont endommagées, malgré toutes les précautions. Ils savent aussi combien de fois tout cet ouvrage est en pure perte. Les arbres arrachés dans le bois, et transplantés périssent si souvent que ceux qui les plantent se découragent et considèrent l'opération trop difficile pour eux.

Rien n'est plus facile, cependant. Du moment que la saison est propice et le terrain favorable à l'espèce d'arbre que vous voulez planter, si l'arbre est en bon état, avec soin, vous réussirez. Les arbres que vous allez chercher dans les bois ne sont presque jamais en bon état; ils vous coûtent trop cher en perte de temps, sinon en argent. Si vous voulez avoir de bons arbres, en grande quantité, qui reprendront facilement, sans trouble et sans dépense prenez les dans une pépinière mais que cette pépinière soit la vôtre.

Chaque cultivateur peut établir, dans un coin de son jardin, une pépinière d'arbres forestiers en semant les graines des arbres qu'il désire planter. Avec un peu d'attention, il est facile de découvrir quand ces graines sont mûres: ainsi, vers la fin de juin et de bonne heure en juillet, la graine de l'orme et celle de la plaine (*acer rubrum*) seront mûres; si vous les semez de suite elles pousseront de près d'un pied cet été.

L'érable, le chêne, le frêne, le merisier, le noyer, &c. mûrissent leur graine en automne; il vaut mieux semer la graine de suite que de la garder dans la maison.

Semez vos graines en lignes bien droites, au cordeau, laissant un petit piquet à chaque bout pour vous reconnaître quand il faudra sarcler les mauvaises herbes. Semez, disons un demi pouce de profondeur, pour l'érable, et pour les autres arbres en proportion de la grosseur de la graine, deux à trois pouces pour les noix. Semez dru; vous éclaircirez après la première année s'il le faut, en transplantant, plus loin, les petits arbres que vous aurez arrachés. Au bout de trois ou quatre années (plus ou moins, comme il y a des espèces d'arbres qui poussent beaucoup plus rapidement que d'autres) vous pourrez planter vos jeunes arbres là où ils doivent rester. Vous choisirez un temps couvert ou pluvieux, au printemps, et, sans vous éloigner de chez vous sans difficulté, sans briser les racines, vous arracherez et replanterez de suite, sans leur donner le temps de sécher, cent jeunes arbres, qui seront certains de reprendre, en moins de temps qu'il ne vous en faudrait pour aller chercher dix arbres dans les bois, sans être certain qu'ils reprendront.

Les arbres ne vous coûteront rien, vos enfants apprendront bientôt à les sarcler et à en prendre soin avec plaisir, si vous les encouragez un peu par votre exemple. Chez nous, les enfants tout jeunes, s'amusaient, d'eux mêmes, à semer des glands et à voir pousser leurs petits chênes. Au moyen de graines, vous pouvez vous procurer sans frais, une quantité illimitée d'arbres et semer, peu à peu, toutes les parties de vos terres qui ne sont pas propres à la culture et qui auraient toujours dû être laissées en bois.

Mais n'oubliez pas de protéger votre pépinière, et vos jeunes arbres, une fois plantés, contre les ravages du bétail, au moyen de bons clos. Ne plantez pas, sans cédurer. Il y a assez de sources de vexation, dans la vie, sans en créer de nouvelles, et rien n'est plus vexant que de voir un troupeau de vaches en train de démolir une belle plantation de jeunes arbres.

Dans bien des cas, vous pouvez même vous épargner la peine de semer. Là où le terrain est favorable, en juillet et août, le long des fossés, des chemins, des clos, sur la mousse dans les endroits humides, dans le voisinage des ormes et des plaines vous trouverez des centaines de petits ormes et de petites plaines, levés des graines qui viennent de tomber de ces arbres; plantez les dans votre pépinière. Essayez dès cet été. La graine d'orme est tellement petite et délicate qu'il vaut mieux employer ce moyen que d'essayer de semer la graine.

Dans les érablières, le sol est couvert de jeunes érables, comme d'un épais tapis. L'on peut les arracher facilement, à la main, en automne ou de bonne heure, au printemps, quand la terre est encore mouillée, sans briser aucun des petites racines. Plantez les de suite dans votre pépinière.

La graine de pin et d'épinette est très difficile à ramasser. De bonne heure, au printemps, quand le sol est encore mou, dans le voisinage des pins et des épinettes, vous pouvez arracher à la main, autant de ces petits arbres que vous désirez en planter; pour ces espèces, il faudra prendre la précaution de les abriter du soleil jusqu'à ce qu'ils aient repris racine.

Tous ceux qui ont des jardins ont dû remarquer que si il y a des

érablies ou des frênes dans le voisinage, la terre de leur jardin, quand elle a été bêchée en automne, se couvre plus ou moins, au printemps, de petits plants d'érable et de frêne, sortis des graines tombées de ces arbres. Il faut bien peu de temps pour en arracher et en replanter des centaines, et ils reprennent tous, sans faute; comme de raison, il faut les arracher tout doucement, pour ne pas briser la petite racine; si la terre est trop dure employez une truelle. Il vaut mieux, autant que possible, les arracher quand ils n'ont encore que leurs deux premières feuilles, que l'on reconnaît facilement, elles sont longues et étroites, un pouce et demi à deux pouces de longueur et à peu près un quart de pouce de largeur.

Depuis plusieurs années je cherche le moyen le moins coûteux et en même temps le plus sûr de renouveler les bois, là où ils ont été détruits, et ce que je recommande maintenant est le résultat de mon expérience personnelle. Je fais appel à ceux qui souffrent du manque de bois et qui ont le courage et la patience d'essayer de remédier au mal. L'essai ne leur coûtera rien, et je me ferai un plaisir de répondre à tous ceux qui auront besoin de conseils et d'avis; mais, qu'ils essaient, dès cet été.

Leclercville P. Q. 1 mai 1890. W. G. Joly de Lotbinière

Volailles de choix et incubateurs etc. à vendre :

Les RR. DD. de l'Hôpital du Sacré-Cœur, de Saint-Sauveur, Québec, m'informent qu'elles peuvent disposer de quelques couples de leurs meilleures volailles :

LEGHORN BLANCS ET PLYMOUTH ROCKS

Aux prix suivants : Coqs \$2. 00 pièce; Le couple \$3. 50, le trio—un coq et deux poules \$4. 50. Oeufs des deux races : \$1. 00 pour treize œufs.

Incubateurs, de 240 œufs.....	\$30.00
“ 100	21.00
“ 50	15.00
Mères artificielles pour 50 poulets.....	4.00

On se procurera tous autres renseignements en s'adressant à la Révde. Mère Dépositaire, ou directement, à Monsieur Gagné—Ancienne Lorette, Q.

Les incubateurs fonctionnent maintenant, tant à Saint-Sauveur qu'à l'Ancienne Lorette—C'est le temps de donner les commandes.—Nous nous faisons un plaisir et un devoir de donner ces renseignements en retour de ceux que M. Gagné et les RR. DD. du Sacré-Cœur ont la complaisance de fournir au Journal et à ses lecteurs. Ed. A. B.

DE L'ENSILAGE DU MAIS.

Je viens de terminer et je donne aujourd'hui aux cultivateurs l'analyse de quinze échantillons d'ensilage de maïs (blé-d'inde) venus de divers points de la province. Je crois opportun de fournir au sujet de ces chiffres quelques explications qui puissent guider dans l'ensemencement du maïs destiné à l'ensilage.

Le rapport annuel de la "Station agricole expérimentale" paraîtra l'automne prochain. Il contiendra, avec une étude plus développée de cette analyse, quelques notions de chimie agricole et d'explication des mots techniques mis en tête des colonnes du rapport ci-joint.

Les matières alimentaires,—fourrages, grains, etc.—destinées au bétail, de même que les aliments réservés à l'usage de l'homme, contiennent plusieurs composés digestibles dont la quantité plus ou moins considérable en détermine la valeur commerciale. La protéine et les matières grasses ont la plus grande valeur réelle; les matières non azotées: sucre, amidon etc., viennent à la suite.

Le prix que j'accorde à chacun des échantillons d'ensilage est basé sur la valeur du foin timothy (mil) de première qualité et sur le pourcentage relatif de matières digestibles que contiennent ces deux fourrages. Ces chiffres ne sont pas absolus. Pour leur donner ce caractère il faudrait connaître exactement, par expérience, la valeur alimentaire de chacune de ces matières digestibles ainsi que celle de l'eau de constitu-

tion des plantes, qui joue probablement, dans la nutrition, un rôle plus efficace que l'eau pure.

En jetant un coup d'œil sur la dernière colonne du tableau, on constate que la valeur de l'ensilage varie dans des proportions considérables. La valeur moyenne de ces quinze échantillons est de \$2.17. Le No 29 atteint \$2.78, tandis que le No 21 descend à \$1.22 ; soit une différence de cent quarante pour cent. J'attribue à la méthode d'ensemencement, et surtout à la distance insuffisante laissée entre les rangs, la faible valeur des Nos 24, 26, 31 et 32. En rangs serrés, les tiges sont privées d'air et de lumière ; elles se gorgent d'eau et ne peuvent former leur grain, souvent même l'épi fait défaut. Il faut les laisser sur le champ jusqu'à une époque avancée pour leur permettre d'atteindre un degré de maturité convenable, et alors le ligneux, c'est-à-dire la partie la moins digeste, se développe au préjudice des autres composés. J'ai appris que les Nos 24, 26, 31, 32 ont été semés en rangs distants de 18 à 24 pouces. Au lieu que les Nos 25, 28, 29, 30, ont été semés à 30 et 36 pouces. Le No 21 a été semé apparemment à la volée. Quant à la variété de maïs, je ne suis pas encore en état d'en recommander une de préférence à une autre. Le maïs de l'ouest—Western—en général, a donné satisfaction. Le No 29 du tableau des analyses est un échantillon de ce maïs qui a donné près de 20 tonnes par arpent.

Je ne veux pas tirer de cette première étude des conclusions rigoureuses, mais je crois qu'il sera toujours avantageux pour les cultivateurs de semer le maïs destiné à l'ensilage en rangs distants d'au moins 30 pouces. Ils obtiendront une conserve de qualité supérieure, sinon un plus fort rendement, en semant à 36 pouces.

Je trouve dans le rapport d'une station expérimentale des Etats-Unis, l'analyse de quarante sept échantillons d'ensilage de maïs. Cette analyse calculée suivant la base que j'ai adoptée, indiquerait une valeur moyenne de \$2.47 par tonne. Il y a par conséquent entre cette moyenne et celle que je donne à notre ensilage une différence notable qu'il importe de réduire. Je crois que nous pouvons atteindre \$2.25 à \$2.30 et que le premier pas à faire dans ce but est de semer 36 pouces.

RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE 15 ÉCHANTILLONS DE MAÏS

Nos	Eau.		Protéine.		Matières grasses		Mat. non azotées—sacré, amidon, etc		Ligneux : Fibres, cellulose		Cendres.		Valeur comparative d'une tonne
	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	
21	88.88	0.56	0.34	4.92	4.75	0.93	1.22						
22	81.99	1.41	0.64	6.89	4.05	1.03	1.92						
23	83.47	2.26	1.21	7.62	4.40	1.09	2.67						
24	84.14	1.23	0.82	8.05	4.69	1.07	2.09						
25	81.95	1.36	1.92	7.98	6.07	1.61	2.34						
26	82.88	0.92	0.91	8.81	4.97	1.51	2.10						
27	80.94	1.42	0.34	8.26	6.74	2.30	2.14						
28	77.63	1.70	0.84	11.00	7.00	1.77	2.78						
29	80.11	2.09	1.31	8.97	6.32	1.21	2.92						
30	82.18	1.27	0.86	8.07	6.06	1.57	2.23						
31	84.01	0.88	1.95	6.24	5.28	1.41	1.95						
32	87.15	1.14	0.83	4.38	5.58	0.91	1.74						
33	87.16	0.98	0.67	5.21	5.04	1.04	1.60						
34	79.62	1.89	0.94	8.79	7.51	1.26	2.72						
35	83.93	1.37	0.67	7.46	5.45	1.13	2.08						
Moyenne	83.34	1.37	0.83	7.51	5.57	1.32	2.17						

C. P. CHOQUETTE, P^{RE}.

Directeur de la Station expérimentale, P. Q.

Collège de St-Hyacinthe, 1 mai 1890.

ECHO DES CERCLES

Cercle agricole de Sainte-Scholastique, 11 avril, 1890.—Présidence de M. Jos. Langlois.

M. le président ouvre la troisième séance avec satisfaction et témoigne sa confiance en l'avenir du cercle.

Le révérend M. Hélu, président honoraire, s'intéresse vivement au succès de la nouvelle institution et nul doute qu'avec sa haute surveillance et sa protection spéciale, le cercle contribuera grandement au progrès moral et matériel de la paroisse.

M. O. E. Duloire veut bien accepter la fonction de secrétaire, *pro tempore*, et propose pour sujet de discussion, ceci :

Supposons qu'un des meilleurs cultivateurs de votre paroisse meure aujourd'hui (en avril) et laisse sa propriété en bon ordre, clôtures, fossés, instruments aratoires, stock ordinaire, bon terrain, etc., avec le système de culture ordinaire de la paroisse, un jeune homme de 21 ans qui sait cultiver de cette manière, qui a bonne santé et qui a une bonne femme, comprenez-vous, une faiseuse d'argent, peut-il acheter cette terre de 40,000 francs, complètement à crédit et la payer dans 20 ans ? La première année, il aurait à payer \$100.00 d'intérêts, plus 2,000 francs (\$400.00) sur le capital, en diminuant chaque année, mais aussi en élevant sa famille dans les conditions ordinaires ? (1)

(1) La question est très bien posée, mais le problème est très complexe. Voyons : notre jeune homme doit-il s'engager à payer, dès la première année, \$100 d'intérêt et \$400.00 de capital, ou \$800 en tout ? Ce nous semble une imprudence, car tous les membres semblent admettre que le *bon cultivateur* qui vient de mourir ne faisait pas \$800 en sus de ses dépenses. Il faudra donc changer de suite le système ; cela entraîne à des frais et ces frais ne sauraient être retrouvés dès la 1^{ère} année. D'ailleurs notre jeune homme n'a rien devant lui, — il s'endette grandement ; il ne doit donc pas s'endetter davantage, excepté pour les choses absolument indispensables, car ces choses, il aurait à les payer en sus des \$800.00. Dans ces circonstances, nous tacherions de ne payer que 4% d'intérêt ou bien 5%, au moins pendant les trois premières années. Ce n'est qu'à la quatrième année que notre jeune homme devrait commencer à payer son capital. Dans l'interval, il aurait eu le temps de transformer toute sa culture et de la rendre suffisamment payante pour faire face à ses obligations.

Voilà notre appréciation, mais sujette à l'approbation, ou autrement, des membres du cercle de St. Eustache. E. A. B.

Rév. M. Hélu.—Non, pas avec le système de culture généralement pratiqué.

M. le président.—Certainement non, avec la culture ordinaire des grains.

Toute l'assemblée est unanime à dire non, avec le système ordinaire de culture ; mais en cultivant autrement, plusieurs disent que oui, et donnent pour exemples certains cultivateurs qui ont commencé avec rien et qui sont aujourd'hui riches.

M. le secrétaire.—Puisque de l'aveu de plusieurs, mon jeune homme peut entreprendre cela, je me permettrai de demander chacun de vous, messieurs, un bon conseil pour ce jeune homme. C'est en suivant de bons conseils qu'un jeune homme peut prospérer ?

M. Langlois.—Il devra cultiver d'après un plan, un système de rotation basé sur la propriété qu'il a achetée, bien étudier ce système général de culture, en rapport avec le marché ; ne pas compter sur la culture des grains, et être très soigneux de son stock.

Et, sur toutes choses, des fumiers, comme cela est dit plus bas.

Ed. A. B.

Rév. M. Hélu.—Si les premières années sont favorables, il devra payer plus de 2000 francs sur le capital, surtout la première année. Et compter beaucoup sur le stock, les bonnes vaches laitières. (2)

(2) Nous admettrons qu'il faut compter sur les frais additionnels de la famille grandissante ; que par conséquent, il faut économiser pendant que les dépenses à la maison sont faibles.—Mais comment transformer dès la première année sa culture et faire d'aussi gros paiements ? C'est ce que nous ne pouvons voir !

E. A. B.

M. Em. Lacroix.—Ne pas cultiver d'avoine, l'acheter plutôt; les prairies, le tabac, les vaches laitières (3)

(3) On conseille de ne pas cultiver d'avoine; Jo consens, pour la vente, mais pour soi? Nous permettra-t-on de différer d'opinion? Nous sommes d'avis que la plupart des cultivateurs endettés doivent commencer par cultiver de leur mieux, le plus possible de ce qui leur est nécessaire pour leur famille, pour leurs animaux, afin de déboursier le moins possible. Or, l'avoine est indispensable aux chevaux et fait une moulée d'une grande richesse. Nous en cultiverions donc pour la dépense de la ferme ayant bien soin de conserver toutes les pailles, et balles et de tout préparer et faire manger aux animaux. La paille d'avoine vaut certainement la moitié du foin. N'oublions pas cela: un arpent de terre en bon état et bien cultivé doit donner 50 minots d'avoine en moyenne et de la paille en proportion. Employons cette avoine convenablement, et faisons manger la paille, hachée, humectée et mêlée aux farines à nos bestiaux. Cela paiera certainement, pourvu que le tout soit fait dans les meilleures conditions.

Notre article sur la production du blé donne la note que nous entendons sonner, sur tous les tons d'ici à ce que nous ayons de meilleurs marchés pour nos produits. Diminuons nos déboursés, augmentons nos récoltes, en employant de notre mieux tous les fumiers produits. N'achetons d'abord que ce que nous pouvons payer sans difficultés et, de plus, ce qui nous donnera un profit certain, indiscutable.

Quant aux prairies, cultivons plus de trèfle. Cessons d'acheter de la graine de mil ou de trèfle. Faisons-en amplement pour nous, et ensuite pour le marché. La province de Québec pourrait, si elle le voulait, produire des graines pour le Canada tout entier, avec grand profit et en exporter en Europe pour un montant énorme. Le cultivateur peut faire de la graine, puis hacher le foin qui porte graine, l'humecter et le faire consommer avec grand profit pour ses vaches, mais il faut en faciliter la digestion.

Quant au tabac, c'est sans doute une culture très payante, pour ceux qui produisent d'excellent tabac. Mais n'oublions pas que toutes ces cultures, tabac, graines, foin etc épuisent la terre et demandent des rapports d'engrais du commerce, si l'on veut être juste envers sa terre et ses héritiers. Epuiser sa terre, c'est manger son capital et ne laisser que l'écorce, non le fruit, aux enfants &c. Donc, si vous exportez des produits qui épuisent certainement la terre, rappez à votre terre sous forme d'engrais commerciaux une partie de l'argent obtenu pour les récoltes exportées.

M. Félix Raymond.—Vu la distance du marché, avoir le moins de main-d'œuvre possible, dépenser tout sur la ferme et compter sur les vaches à lait et les porcs. (3a)

(3a) On aurait grand tort, à mon avis, de compter exclusivement sur les vaches à lait et les porcs. Si toute la province faisait cela les prix tomberaient infailliblement, car c'est aussi ce que feront un grand nombre des cultivateurs du Canada. Tirons tout le parti possible de ces deux sources de revenus — mais ayons aussi le bon esprit d'ajouter toute autre source certaine de profits. Ainsi la volaille paie indiscutablement très bien la bonne ménagère qui s'y applique avec intelligence. Il est possible de faire jusqu'à \$200 par année avec les œufs et surtout avec la volaille bien engraisée. Celle-ci vaut plus du double de la volaille maigre et il y a un bon marché, même en Europe, pour nos volailles, si elles sont de premier choix.—Les veaux très gras, engraisés économiquement et surtout hors saison, quand le marché cesse d'être rempli de veau commun, paient très bien—de même pour les moutons de choix; d'abord pour la reproduction, puis pour le marché. C'est encore là une question à étudier sans doute, car pour faire de l'argent il faut traiter le mouton tout différemment d'aujourd'hui. En deux mots, pour faire de l'argent

dans les temps difficiles que nous traversons, il faut étudier avec le plus grand soin ce qui paie, et éviter ce qui ne paie guère ou pas du tout, puis s'attacher de toutes ses forces à ce qui paie le mieux sur l'espèce de terre et dans les conditions du marché où se trouve le cultivateur; puis enfin pratiquer les méthodes économiques de production.

M. F. Laframboise.—Une terre assez légère serait plus avantageuse ici en considérant la main-d'œuvre, et le genre de culture qui paierait ie., comme le tabac, le blé d'inde, etc. Nos terres fortes sont très pesantes. (4)

(4) Voilà encore une question difficile. Quelle genre de terre paie le mieux? Pour nous, il importe de faire payer le plus possible toutes les terres propres à l'agriculture. Ainsi, sur les terres fortes, les fourrages viennent en abondance et économiquement. Même le blé-d'inde y réussit à merveille, pourvu que la terre soit d'abord parfaitement égouttée, puis ameublée du mieux possible. De même pour le trèfle, le mil et pour les grains dont le cultivateur a besoin. Notre jeune homme pourrait donc acheter indistinctement soit une terre forte, soit une terre légère, pourvu qu'elles soient bonnes. Mais il faudra bien connaître sa terre et la cultiver selon ses besoins et les circonstances.

M. E. Lacroix.—Je ne pourrais trop conseiller

LE SOIN DE TOUTES LES FUMIERS. (4a)

(4a) Voilà un bon conseil, qui pourrait s'adresser à la plupart des cultivateurs de cette province. Il tombe en moyenne, deux pieds d'épaisseur d'eau sur la terre, sous forme de neige fondue et autrement, depuis le mois de novembre au mois de juin. Or, règle générale, ces eaux lavent nos fumiers aux portes des granges, même après le 1er juin. Ils sont donc affreusement lessivés, non seulement par l'eau qui tombe directement dessus, mais aussi par les deux pieds d'eau qui tombent également sur les étables, et de là sur les mêmes fumiers. Ces lessives de fumiers se perdent dans les fossés &c. Voilà donc pour le moins la moitié de la valeur du fumier de perdue. Mais ce n'est pas tout. Les urines se perdent généralement pour la plus grande partie, en dessous des étables écuries &c. Voilà encore une portion énorme des fumiers de perdue. Mais ce n'est pas tout encore. Bien souvent les fumiers restent par petits tas dans les champs assez longtemps pour être en partie desséchés par les vents et évaporés à la suite des pluies. Dans ces circonstances, je ne crains pas d'affirmer que les trois quarts et peut être les sept huitièmes de nos fumiers sont perdus, et cela chez le plus grand nombre de nos cultivateurs. Est-il surprenant que nos terres ne paient plus?

M. Jos Desjardins.—Si votre jeune homme a une sucrerie sur la propriété, fera-t-il bien de l'abattre pour vendre le bois, en faire de l'argent, et cultiver à la place?

M. Laframboise.—Il doit conserver sa sucrerie.

M. Lacroix.—Ceci est à discuter, le sucre coûte cher la livre à tout compter.

M. Jos. Desjardins.—Ça paie toujours mieux que semer de l'avoine.

M. l'aul Desjardins.—Ça paierait mieux à faire du sucre ou plutôt du sirop et le vendre à temps.

M. Laframboise.—Avec 1900 chaudières, on a fait \$37.00.

M. Ouellette.—Avec 1300 chaudières, nous avons fait \$215.00, clair.

Voilà qui est très encourageant. Il va sans dire que le sirop ainsi vendu était des plus beaux. Mais pourquoi pas? Celui-ci ne coûte pas plus cher de façon que le sirop noir et se vend au moins moitié plus!

ED. A. B.

M. Paul Desjardins.—A-t-on fait autant avec le reste de la terre? Plusieurs.—Probablement non.

M. Gédéon Bigras.—Toutes dépenses payées, sur 90 arpents de terre, on a mis de côté, clair, \$200 00, avec une culture ordinaire.

Quelqu'un.—Oui, mais tout le monde ne s'appelle pas Bigras, c'est-à-dire ne travaille pas autant. (5)

(5) Puisque les bons travailleurs, économes, ne font pas

toujours \$200, clair, sur une terre de 90 arpents, on voit par là combien notre *jeune homme* aura d'efforts à faire pour en payer \$800 argent comptant, dans ses premières années de culture. Il lui faudra donc, avec toutes les précautions et économies possibles, ne pas trop se charger pendant les trois premières années de sa nouvelle administration. D'un autre côté, il devra travailler sans relâche et payer le plus possible et le plus tôt possible, car les dettes, chez les cultivateurs surtout, sont toujours un rude fardeau, dont on doit se débarrasser le plus tôt possible.

M. Alex. Lacroix.—Revenons à notre *jeune homme* ; pour ma part, je lui dirais : pas de bonnes vaches, ici, pas d'argent.

M. E. Lacroix.—Avec du tabac, deux arpents, nous avons fait \$450.00. (6)

(6) Voilà un cultivateur qui peut acheter une terre à crédit. Il trouvera certainement les moyens de la payer.

M. Rodgers, sur environ 60 arpents de terrain, a gardé 8 vaches, vendu 1100 lbs de beurre, à 22 cts, 1500 lbs de lard, à 7½ cts ; tous les travaux faits par lui seul, fourrage vert donné aux vaches pendant l'été, mis de côté, clair, toutes dépenses payées, \$400.00. (6a)

(6a) En voilà encore un qui ne dira pas que l'agriculture bien faite ne paie pas.—Garder en tout 8 vaches et vendre 1100 lbs de beurre, à part de la dépense de la famille en lait, crème et beurre c'est déjà très bien. Espérons qu'avant deux ans on oitera des cultivateurs qui font 300 lbs de beurre par vache, en moyenne. Cela se fait, et dans bien des cas. Pourquoi nos bons Canadiens ne le feraient ils pas ?

N. B. Nous recevons à l'instant d'une religieuse cloîtrée les quelques mots qui suivent : " Notre vache canadienne Jersey a donné hier quinze lbs de bon lait. Aujourd'hui elle nous a dotée d'une belle génisse pleine de vie. "—Voilà une vache qui donne environ 8000 lbs de lait riche par année. Nous savons qu'elle a donné 45 lbs par jour pendant plusieurs semaines. A 20 lbs de lait par lbs de beurre, c'est 400 lbs de beurre par année que donne cette vache. Or les bonnes vaches canadiennes PARFAITEMENT SOIGNÉES donnent facilement 300 lbs par année. Qui confirmera nos dires le premier par expérience acquise ?

Mais faut-il, pour que la culture paie, que 60 arpents de terre soient cultivés entièrement par la même personne ? Monsieur Lacroix a sans doute fait gagner, à de pauvres malheureux en besoin, une partie des \$450 obtenues sur 2 ARPENTS de tabac. Voilà à nos yeux un grand mérite, et qui doit attirer sur nos familles la bénédiction du ciel. L'intelligence, le bon jugement, l'esprit de calcul, l'ordre ne sont donnés qu'à un petit nombre. Sachons donc calculer de manière à vivre largement soi-même et en même temps, si nous en avons le talent, de faire vivre quelques malheureux à l'année. Un pareil calcul mené à bonne fin dans chaque paroisse du pays, empêcherait l'immigration aux États Unis de bien des compatriotes et sécherait bien des larmes amères ? Cependant notre *jeune homme* doit faire le plus possible lui-même avec l'aide de sa femme forte de l'évangile. On sait que celle-ci amène et garde la richesse dans sa famille !

M. Lafond.—On ne saurait mieux employer son argent qu'en prenant soin des fumiers.

D'ailleurs, cela demande beaucoup plus d'intelligence et de bonne volonté que d'argent. E. A. B.

Plusieurs causent de différents sujets.

Rév. M. Hétu.—On voit par la discussion qu'en changeant de culture, notre *jeune homme* peut arriver aisément.

M. A. Lacroix.—Oui, du blé-d'inde, du foin, du tabac, des bonnes vaches.

Rév. M. Hétu.—Pas trop de chevaux (7)

(7) Et surtout, de mauvais chevaux.

PROFITS D'UNE BONNE POULINIÈRE.

Mais voyons un peu la part que peut apporter à notre jeune

homme une excellente jument poulinière, valant disons \$200, et saine comme une balle. Elle aura du train ; elle sera forte, sans être lourde, et aura du train, sans être brouillonne. Une jument de \$200 doit être bien faite, avoir des formes &c. Bien, voilà notre *jeune homme* gréé (prononcez *grayé*). Il a de l'œil, et choisit le plus bel et surtout le meilleur étalon à quinze lieues à la ronde. Il aura peut-être à promettre \$10, peut être même \$15 pour un poulain. Puis, il a grand soin de sa jument, tout en la faisant travailler avec précaution jusqu'au dernier jour. Ses bons soins et surtout son bon choix de l'étalon lui vaudront un poulain exceptionnellement beau et bon. Il en aura soin, le fera travailler, mais légèrement et soigneusement, dès l'âge de 2 ans jusqu'à quatre, et alors il ne refusera pas \$300, surtout s'il a un paiement à faire et s'il ne peut pas vendre plus cher, sans courir trop de risques. Or notre excellente jument peut donner comme cela, après les premières années, \$200 à 300 piastres tous les deux ans. Quel bel appoint pour notre jeune homme qui a ses paiements à faire et qui cependant fait le faraud chaque fois qu'il sort avec sa belle jument ou ses plus beaux poulains. Je dis donc avec M. le curé. " Pas trop de chevaux, " surtout de mauvais chevaux. Mais j'ajoute avec M. Lacroix : Faisons de l'argent avec toutes sortes de choses (de celles qui devront payer sans aucun doute celui qui sait s'y prendre).

M. Em. Lacroix.—On doit faire de l'argent avec toutes sortes de choses—un peu de tout.

M. Paul Desjardins.—Le blé-d'inde vient-il bien dans la terre très forte ?

M. Em. Lacroix.—On doit faire peu à peu des amendements sur sa terre. Un peu tous les ans sans rien faire de trop coûteux.

M. Horm Lafond.—Je conseillerais à votre jeune homme de passer tout droit aux hôtels. Non seulement la boisson fait perdre l'argent, mais elle obscurcit l'intelligence et ôte le talent d'en faire (8)

(8) Voilà un excellent conseil. Combien de nos compatriotes se sont ruinés, moralement et physiquement, par amour pour la boisson ! Soyons donc tempérants, même en dehors des auberges, ne serait-ce que pour le bon exemple à donner à ses co-paroissiens et surtout à ses propres enfants ?

M. Raymond.—Il y a grande économie à faire sur la nourriture des vaches laitières tout en les tenant grasses.

M. le secrétaire.—M. Ed. A. Barnard a préparé un travail sur la nourriture économique du bétail qui paraîtra au prochain numéro du Journal et que nous discuterons ensemble dans le cours de l'été en prévision de l'hiver prochain (9)

(9) Mon travail sur l'alimentation rationnelle des vaches laitières a été écrit en anglais et publié dans le numéro de mars du journal anglais. Malheureusement, je ne pourrai le traduire que plus tard, faute de temps. Je m'y mettrai le plus tôt possible.

M. Lacroix.—On fait aussi de l'argent avec la graine de mil en coupant la tête du foin et employant le reste comme fourrage. Dans tous les cas, il faut se donner bien de la peine en toutes choses pour réussir. (10)

(10) Voilà encore un bon conseil.

FAIRE SOI-MÊME LES GRAINES FOURRAGÈRES.

Je constate qu'il s'est importé pour au-delà de \$500,000 de graines de trèfle et de mil. Et combien n'y avait-il pas de mauvaises herbes, marguerites &c. dans ces graines ? Cultivons de manière à faire d'excellentes graines. Faisons connaître par l'entremise des cercles et par des prix offerts dans les sociétés d'agriculture les endroits qui produisent des graines de premier choix, et bientôt nous vendrons notre graine à l'étranger, à un prix exceptionnellement rémunérateur. Mais faisons des graines belles, bonnes, et surtout très nettes.

M. Langlois.—Les fèves paient-elles ?

M. Lacroix.—Quand on les vendait \$4.00 le minot, oui, mais à présent, à \$1 20, elles ne paient point en grande quantité. C'est le séchage bien fait et le treillage qui coûtent cher ; si elles ne sont pas propres et belles, elle ne se vendent pas pour payer le trouble. (11)

Culture payante des fèves.

Qu'on nous permette un mot en faveur de la culture des fèves. D'abord les fèves bouillies en soupe feront donner du beurre en abondance à nos vaches tout l'hiver. Les vaches se régaleront également des tiges, feuilles etc de fèves, si elles sont hachées et humectées d'avance. Cultivées par rangs à plat, les fèves appelés fèveoles (ou *horse beans*, en anglais,) réussiront parfaitement sur les terres fortes, pourvu que l'on sème des espèces hâtives et qu'on les cultive parfaitement. On peut avoir facilement de 30 à 40 minots par arpent, dans de bonnes terres.

M. Jos. Desjardins.—Si vous considérez le rendement de la récolte sur un retour de patates et sur un retour de fèves l'année suivante, vous verrez que les fèves coûtent plus que ce trouble, parce qu'elles amaigrissent beaucoup le terrain. (12)

(12) Oui, les fèves amaigrissent la terre, mais moins qu'on pense. Il faut une terre assez grasse sans doute, mais faites manger toute la récolte à vos vaches, ne laissez pas perdre de fumier, semez du trèfle, également pour vos vaches, et au moyen du superphosphate, vos terres fortes s'enrichiront au lieu de s'appauvrir. De même, mais à un moindre degré des petites fèves sur les terres légères.—Faites les manger en soupe à vos vaches, utilisez le trèfle; ne perdez aucune portion de vos fumiers et ne craignez pas, surtout si vous semez 200 lbs de superphosphate à \$1.25 le cent et 10 minots de cendre par arpent en fèves. Cela suffira pour le trèfle qui suivra—mais à la condition que le tout soit consommé pour la production du beurre et que tous les fumiers liquides et solides soient bien employés.

Quant au dessèchement des fèves, la chose peut se faire avec grand profit, au moyen de petits sapins, d'environ 7 pieds de haut mais raides. On fait des trous avec une pince en fer et on enfonce ces sapins au besoin, dans le champ à récolter. Puis à mesure que les fèves s'arrachent, on les entasse dans les branches de sapins, en moule. Elles sont ainsi soulevées protégées contre l'humidité de la terre et se dessèchent dans les meilleures conditions. E. A. B.

M. Lafond.—Je conseillerais de mettre à part les meilleurs foins pour attendre un prix convenable, dépenser ses gros fourrages, semer du trèfle en plein, pas d'engraissement de bœufs. Une livre de bœuf coûte le même prix qu'une livre de beurre! Se lever matin, être sobre, avoir une bonne femme, une *bonne femme*. Comme disait Mgr Laff'che dans son admirable discours. c'est en vain que le cochon gratte si la poule n'amasse point! (13)

(13) Nous sommes d'avis qu'en règle générale les bons cultivateurs feront bien, d'ici à quelques années du moins, de ne pas vendre de foin mais de le faire consommer à des animaux qui le paieront un prix convenable. Nous produisons trop de foin pour nos marchés actuels, et celui des États Unis peut nous manquer complètement, d'un jour à l'autre.

M. Langlois.—L'engraissement des bœufs pourrait encore payer.

M. St. Jacques.—En général, non.

M. Jos. Desjardins.—Un bon pacage peut empêcher que l'engraissement des bœufs ne coûte trop cher, si on donne quelque chose de plus que l'herbe tous les jours.

M. Bigras.—On n'y fait pas d'argent si on se rend compte de tout. (14)

(14) Quant à l'engraissement des bœufs, nous serions heureux qu'il nous soit démontré que cet engraissement peut encore se faire avec profit et nous ne voulons pas le condamner absolument, dans tous les cas. Mais il est certain que les veaux et moutons, de bonnes races à viande, et bien engraisés, paient infiniment mieux. E. A. B.

M. Lafond.—Un autre bon conseil est de faire moins et mieux. C'est un grand secret de bien faire ce que l'on fait!

Il faut tout faire, le mieux possible, sans cela les profits s'en vont. E. A. B.

M. Laframboise.—L'engraissement des pores paie bien avec beaucoup de lait.

M. Langlois.—J'ai fait du lard à bon marché avec un peu de moule 40 voyages de citrouilles et des patates cuites.

M. Lacroix.—Il est certain qu'avec rien on ne fait rien. Le lard à \$6 00 ne paie jamais. On doit garder un cochon par vache

Le gros lard, non. Mais du jeune lard, d'animaux poussés au lait et aux déchets, au trèfle, etc., et vendus jeunes pourront payer à \$6.00. E. A. B.

M. Bigras.—Je conseillerais de faire un silo.

Tout cultivateur devrait en avoir un, ne serait-ce que pour ses trèfles. E. A. B.

Le v. M. Hctu demande à M. le secrétaire de donner des explications sur toute la manière de construire un silo.

M. le secrétaire parle d'abord de la culture du blé d'Inde, ensuite du silo lui-même. Le hache-paille sert à hacher le blé d'Inde en même temps que tous les autres fourrages. Grande économie.

M. le président ajoute que tout aussi bien que le *jeune homme* dont parlait M. le secrétaire, tous ont plus ou moins besoin de bons conseils et que le secret de réussir est de les mettre en pratique.

Rév. M. Hctu.—Il ressort de la discussion que le système de notre agriculture dans la paroisse ne paie point et qu'il faut se mettre à l'œuvre.

N'est-ce pas la règle, un peu partout? E. A. B.

Chacun devra préparer un bon conseil pour la prochaine réunion et M. le président ajourne.

Très bien! Très bien! E. A. B.

O. E. DALAIRE, sec. pro tempore.

N. B.—Ce rapport ne rend qu'une faible partie de la discussion. O. E. D.

Ce rapport est néanmoins d'une haute importance pour chacune des paroisses du pays. E. A. B.

Le cercle agricole Saint-Eustache, 2ème séance, 13 avril 1890.—M. le Président Frs. Larin est au fauteuil et ouvre la séance en exprimant sa satisfaction et prie M. le secrétaire de donner lecture du compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté.

Le sujet de discussion proposé est celui-ci. *Scitum-ut-urgens-que-le-cercle-se-formât-en-société-commanditaire-pour-l'achat-des-instruments-aratoires, engrais minéraux, etc., etc.*

L'hon. M. Marci ouvre la discussion et dit, en substance, qu'il croit une semblable société très avantageuse pour la paroisse. Le besoin d'instruments aratoires se fait heureusement sentir tous les jours, un grand nombre de personnes dépensent leurs forces et leur énergie au service des cultivateurs les plus entreprenants, mais aujourd'hui que l'agriculture est mieux comprise, on voit moins de journaliers, moins de serviteurs parce qu'il y a plus d'initiative personnelle. A mesure que l'instruction agricole se répandra, la main-d'œuvre sera plus rare.— Pour combien d'argent a-t-on acheté d'instruments aratoires depuis 10 ans. Sur une propriété bien organisée, les instruments valent bien \$1000, disons 200 propriétés à \$1000 00 \$200,000 00. Combien d'améliorations n'aurait-on pas faites avec les dépenses qu'a exigées la vente de ces instruments par 2 ou 3 agents avant d'arriver au cultivateur! Je crois concilier l'intérêt des agents, et ceux des cultivateurs en faisant comme on a déjà fait à Ontario dans ces sociétés connues sous le nom de *grangers*. Là, la classe agricole s'est protégée. On étudiera la question, et je crois que nous bénéficierions d'au moins 30 à 40 pour cent sur l'achat de nos instruments, etc., etc. Car enfin tout le fardeau retombe sur le cultivateur; c'est le cultivateur qui soutient le commerce, la société entière. malgré tout le dévouement proverbial de nos populations, il semble qu'on n'en doive pas trop profiter et contribuer par quelque moyen à protéger les intérêts généraux de nos paroisses. Ce mot, *je n'ai pas les moyens*, combien de fois ne l'ai je pas entendu! Que de moyens on aurait si on ne faisait pas tant de dépenses inutiles, si on ne payait pas aussi cher. Je suis surpris dit l'hon. M. Marci, que nous ayons autant prospéré dans des conditions si désavantageuses. Quand je considère le grand nombre de personnes qui vivent aux dépens de l'agriculture, je me dis qu'après tout l'agriculture paie. Mais sachons nous protéger, mettons nos intérêts en commun et nous serons forts. Vu les grandes dépenses que le cultivateur doit faire, il doit être prudent, économe; le jour où il lui faudra emprunter sera le commencement de sa perte—il lui faudra sombrer. Si on jette un regard sur le passé, nous voyons à la cession du Canada à l'Angleterre 60,000 Canadiens se cramponnant à l'agriculture et y conserver

forte notre race au milieu de tant d'événements divers ; nous avons la plus belle province du pays, mais instruisons-nous si nous voulons nous tenir à la hauteur de notre mission ; travaillons ensemble à nous rendre compte de toutes nos opérations agricoles, sachons comprendre tout l'avantage que nous offre le cercle agricole, que chacun y apporte sa part de connaissances ; nous pouvons nous procurer à grand marché tout ce dont nous avons besoin, par le cercle, ne faisons pas de dépenses au-delà de nos moyens, propageons les bons exemples et les bons conseils, instruisons-nous mutuellement, tout est écrit dans le livre de la nature, mais ce n'est qu'en réunissant nos observations que nous le comprendrons davantage.

M. Alfred Limoges dit que si autrefois les instruments aratoires étaient bien coûteux, il n'en est pas de même aujourd'hui, les prix sont très réduits, si ce n'est pour les moulins à battre. L'avantage d'une société commanditaire ne lui paraît pas aussi grand, vu qu'il faudra également des agents aux compagnies. Les cultivateurs n'étant pas tous du même goût, il serait difficile d'adopter une manufacture plutôt qu'une autre, etc., etc.

Dr Marcil ajoute qu'en s'adressant directement à la manufacture, il ne voit pas au moins la nécessité d'un agent général.

M. Limoges dit que ces agents généraux sont nécessaires pour solder les comptes, donner des explications et visiter le stock entre les mains des agents locaux.

M. le Président.—Et toutes ces dépenses retombent sur le cultivateur !

M. Limoges dit que sur une quantité considérable, on pourrait sans doute obtenir même des agents une réduction, que pour sa part il verrait le succès de la chose avec plaisir.

M. Cloutier, agent d'instruments aratoires dit que cette société serait dans l'intérêt des cultivateurs, et qu'on pourrait sans doute avoir à bien meilleur marché, il ne croit pas cependant qu'on réunisse tous les goûts sur les mêmes instruments. N'ayant affaire au cercle qu'à des gens solvables, et les instruments se trouvant vendus et non en commission, il est clair que les compagnies manufacturières feraient une grande réduction tout en conservant leurs agents. Le chiffre de nos pertes, se trouve dans le stock qui nous reste longtemps en mains, à tel point que nous avons quelquefois renvoyé des instruments pour les faire donner à nouveau peinturer, pour éviter aux agents des pertes de temps, etc., etc., il n'y a aucun doute que la société commanditaire soit avantageuse. Cependant l'agent doit toujours avoir en mains un certain nombre de pièces pour fournir aux cultivateurs au besoin, etc.

M. le Secrétaire y voit d'autant plus d'avantages qu'il espère qu'une fois la chose bien comprise et adoptée, non seulement Saint-Eustache, mais les 8 cercles environnants se mettront en société pour la même fin et qu'on aura davantage à bon marché en faisant venir un char chaque année pour répondre aux demandes des membres ; on ne doit pas oublier que ces ventes se trouvent faites par le moyen du cercle. On devrait donc se mettre immédiatement à l'œuvre en rapport avec les différentes manufactures et les faire entrer en compétition pour connaître leurs conditions.

Dr Marcil.—Les différents goûts ne sont pas un obstacle, toutes les manufactures seraient également intéressées à profiter du cercle qui serait une véritable agence.

M. Champagne se montre aussi favorable à ce moyen.

M. J. P. Beauchamp dit qu'il est heureux de voir qu'on s'unisse pour l'intérêt général et dit qu'en toutes choses, on doit suivre les affaires de près. On dit souvent que quand on dort, le grain pousse, mais pour le cultivateur qui n'est pas toujours à sa besogne, le grain ne pousse pas.

M. Philias Gauthier dit qu'il n'y a pas de doute qu'il y a de grands bénéfices à faire sur l'achat en gros par le moyen du cercle.

M. Séguin y voit aussi beaucoup d'avantages.

Dr Marcil.—Nous allons nous mettre en rapport avec les manufactures et je vais prendre toutes les informations dont nous avons besoin et nous terminerons la discussion à la prochaine séance.

M. le Président dit que la chose ne lui paraît pas impossible et remet la discussion.

M. le Secrétaire.—Vu que l'heure n'est pas très avancée, je me permettrai, M. le Président, de soumettre un sujet de discussion qui pourrait être continué à une autre séance — 1° Combien vaut une des bonnes propriétés de Saint-Eustache, aujourd'hui, y compris le stock, les instruments, etc.

M. le Président.—Sept à 8000 piastres.

2° Un jeune homme de bonne santé, bon cultivateur ayant une bonne femme, bonne faiseuse de beurre, peut-il acheter cette propriété complètement à crédit et la payer dans 20 ans, dans les conditions ordinaires de la vie, en élevant sa famille, avec la manière ordinaire de cultiver ici à Saint-Eustache ?

M. le Président.—Je ne le crois pas.

M. Limoges.—Tout dépendrait du système de culture qu'il aurait.

M. Champagne.—Oui, assez facilement. Pour ma part, nous avons commencé avec des conditions encore plus désavantageuses, ayant

des dettes et nous avons réunis plus que cela. Ajoutons que nous avons abandonné la routine il y a longtemps.

Voilà une bonne note. Dieu merci, nous la retrouvons, cette note encourageante, un peu partout. Seulement que pour un cultivateur qui met de l'argent de côté et achète des terres, il y en a un grand nombre qui se découragent, faute d'ordre, d'économie, de travail et surtout des connaissances du métier.

E. A. B.

M. Larivière y voit beaucoup de difficulté dans les conditions ordinaires ; il faut tant de courage pour entreprendre autant.

M. Beauchamp ne croit pas facilement au succès d'une telle entreprise.

L'Hon. Dr Marcil dit qu'avec un travail incessant, de l'économie bien entendue, des travaux bien faits, beaucoup de soins intelligents donnés au bétail, on peut facilement arriver. Surtout si un jeune homme se dit : *Il faut, oui, il faut que je vive, quo je réussisse.* Il devra faire de l'argent en toute saison, le secret de bien faire ce qu'il fera, mettre tout orgueil déplacé de côté—ne pas faire le fanfaron vêtu de drap, etc., etc.—Travailler tout le temps, toute l'année. Le Dr Marcil cite pour exemples, M. Champagne, M. Clark, M. Larin, lui-même et plusieurs autres dont le début a été le travail pour le succès. Prêter son argent à sa terre si on ne veut pas avant longtemps emprunter à gros intérêts. Avec de la persévérance et du travail, il n'y a pas de mauvaises terres—toutes demandent une culture spéciale et payent quand on sait leur donner libéralement.—Etudier la nature du sol. Ainsi, travail, sobriété, économie, persévérance voilà les conditions du succès.

Autant de conseils utiles que de mots, Bravo ! E. A. B.

M. le Secrétaire dit qu'il peut juger de l'état de l'agriculture dans une paroisse par la discussion du sujet qu'il vient de proposer. On ne pourrait pas facilement engager la jeunesse à se faire une carrière de l'agriculture si l'entreprise proposée ne peut généralement se faire. Il demande à la nombreuse assemblée, à chacun des membres en particulier de vouloir bien se préparer à donner un bon conseil à un jeune homme de courage qui achèterait une telle propriété, ne doutant pas d'ailleurs, comme il se l'est déjà prouvé b'en des fois qu'avec l'expérience réunie de tous les cultivateurs, les jeunes gens peuvent se mettre hardiment à l'œuvre.

On aurait plus de courage si l'on était plus certain du succès. Prouvons à la jeunesse en montrant tel et tel cultivateur qui ont commencé avec rien et qui ont bien réussi—mais aussi enseignons-leur comment ils ont fait !

Mais n'oublions pas la femme forte de l'évangile. Elles étaient communes autrefois dans la province. En trouve-t-on maintenant à toutes les portes ? Nous voudrions voir en lettres d'or dans chaque école et couvent, la magnifique description évangélique de la femme forte. N'en laissons pas perdre le modèle, mais cherchons là toujours, comme on le ferait d'une pierre très précieuse.

E. A. B.

Question par M. Paquette.—Quelle quantité d'eau doit-on mettre par 10 lbs de moulée ou par 10 lbs. de son donné aux animaux ?

M. le Secrétaire dit que M. Ed. A. Barnard répond au cercle de St-Martin, non pas de demêler, tremper le son, la moulée, mais seulement *lu secler*, c'est-à-dire le moins d'eau possible—avec de l'eau on ne fait que de l'eau ! Ceci s'accorde parfaitement avec ce que dit le docteur Loiseau, que c'est un fait physiologique qu'une sécrétion peut se faire aux dépens d'une autre, et que si un animal prend une nourriture trop aqueuse, la sécrétion se fera aux dépens du lait ou de la graisse, ou de la force, et produira un fumier liquide pour tout profit.—Le Dr Loiseau a fait l'expérience qu'une vache laitière au grain concassé sec, avec de l'eau séparément, donne plus et de meilleur beurre qu'avec une nourriture trimpée ébouillante, etc., etc.—Il ajoute que les farines fines ne conviennent pas du tout à l'estomac même des hommes, elle produisent la mauvaise digestion. La nourriture doit être *naturelle* autant que possible.

Autre question.—Quelle est la nourriture la plus profitable à donner : 1° aux chevaux ? 2° aux vaches ? 3° aux porcs ?

Autre question.—Combien de fois par jour doit-on soigner les jeunes porcs ? et les vieux porcs ? A quelle pesanteur doit-on engraisser les porcs pour que ça paie ?

Voilà qui mérite une étude spéciale à chaque espèce. Vous lirez bientôt ce que j'ai écrit quant à la nourriture des vaches laitières. Le reste viendra aussitôt que possible. E. A. B.

Autre question.—Pourrait-on conserver le trèfle vert dans une tannerie en mettant un lit de paille, un lit de trèfle alternativement et de quelle épaisseur pourrait-on sûrement mettre ces lits ?

Ceci est sûr et facile. Mettez 10 pouces de paille dans une tasserie et ajoutez 3 pouces de trèfle presque vert, c'est-à-dire, fauché de la veille. Ajoutez environ une pinte de sel par voyage de trèfle, et continuez ainsi par lits. Soyez sûr du succès.
E. A. B.

Le Président dit qu'il serait heureux de l'opinion de M. Barnard sur ces objets. Il se montre satisfait de tout l'intérêt qu'ont offert les deux premières réunions du Cercle et ajourne au deuxième dimanche de mai.

M. le Secrétaire ajoute qu'il ne pourra faire qu'un court résumé de la séance, et promet d'être à son poste à la prochaine réunion.

Plusieurs demandent leur abonnement au journal.

O. E. Dalaire, *sec. pro tempore.*

CORRESPONDANCE

ALIMENTATION DES VACHES LAITIÈRES

Monsieur.—Je me rends avec plaisir à votre demande et je vous envoie un état aussi exact que possible des dépenses et revenus, des huit vaches, d'après la méthode que nous suivons. Donc, je prends 7 mois d'hivernement ou 210 jours. Nous donnons à chaque vache tous les jours, une botte de foin, une brassée de paille et un seau de Balles de toutes sortes échaudées et données tièdes que nous avons soin de ramasser en battant les grains au moulin ou pressant le foin, auxquelles nous ajoutons 4 lbs de moulée par vache.

Nous avons donc par vache :

210 bottes de foin à 5cts	10 50
4 charges de paille à 50	2 00
210 jours 840 lbs moulée à 1½ct	10 50
Prix du passage	6 00

Montant	\$29 00
Et pour les 8 vaches	8

Total	\$232 00
-------------	----------

REVENUS.

1898½ lbs beurre à 21cts	398 69
5 veaux à \$12.00	60 00

Moins	\$458 69
	232 00

Balance	\$226 68
Dédouisez si vous voulez pour tinette sel et fret	26 68

Profit net	\$200 00
------------------	----------

Soit 25.00 par vache, mais je n'ai pas compté deux pots de lait à 5 centins = 10 centins durant 365 jours soit \$36.50 dépense de la maison. Le fumier que je laisse à votre appréciation, trois veaux que nous avons tué à trois semaines, pour dépenses de la maison, le lait de beurre et le lait écrémé pour les porcs à raison d'une moyenne de 50 à 60 lbs par jour pour 10 mois, attendu que nos veaux ont bu qu'une moyenne de 20 lbs de lait chaque durant 5 mois, soit 100 lbs à ½ centins, c'est au moins l'estimation de M. Ed Barnard, égal à 25 centins par jour ou 5 centins pour chaque veau. De là j'arrive à l'estimation des cinq veaux 150 jours à 5 centins

7 50	
Valeur du veau à sa naissance	5 00
Total	\$12 50

Je vous ferai remarquer que ces 5 veaux 1 taureau et 4 génisses proviennent tous d'un beau bouf Jersey que nous (c'est-à-dire 25 actionnaires) avons acheté à raison de deux cents dollars de M. le curé Olivier Savoie de St-Alexis qui, lui, l'avait eu du troupeau de Mons Stephens; d'ailleurs nous avons refusé 25.00 dollars pour deux de ces veaux, à 4 mois. Notre troupeau de vaches se compose de : 2 Canadiennes pesant vivant 700 lbs donnant chacune 36 à 40 lbs de lait.

1 Jersey 3 ans pesant 500 à 600 lbs et donnant 20 livres de lait par jour.

4 croisées Canadiennes et Ayrshires pesant 700 à 800 lbs dont une a donné jusqu'à 52 lbs.

1 croisée Durham et Canadienne pesant 800 à 900 lbs et donnant 40 livres de lait.

J. L. S. G., Saint-Ursule.

Voilà des renseignements très utiles et de beaux résultats.

Merci.

E. A. B.

Convention annuelle de la Société d'industrie laitière de la Puissance du Canada.

La société d'industrie laitière de la Puissance du Canada a tenu sa convention annuelle à Ottawa les lundi, mardi et mercredi, 17, 18 et 19 mars dernier.

Voici une liste à peu près complète de délégués et conférenciers qui ont pris part aux travaux de la convention :

ONTARIO.

Noms des délégués. Résidence.

MM. Bailey, A. E.	Campbellton, Ont.	
Bissell, Jas.	Algonquin.	
Broder, A.	Russell.	
Craig, M.	North Gower.	
Denton, J. M.	London.	
Everetts, K.	Easton's Corners.	
Haggarty, Jas.	West Huntingdon.	
Hudson, F. W.	London.	
Lang, Jno.	Peterboro.	
McCrea, F. H.	Brockville.	
McMillan, John, M. P.	South Huron.	
McPherson, D. M.	Lancaster.	
Morgan, Ira.	Metcalf.	
Pearce, J. L.	London.	
Publow, Geo.	Perth.	
Reesor, sénateur, hon.	Toronto.	
Robertson, prof. J. W.	Ottawa.	
Rowan, Jas, M. P.	West Bruce.	
Ruddick, T. S.	Lancaster.	
Saunders, prof. Wm.	Ottawa.	
Semple, Andrew.	Welland.	
Sproule, Dr.	Grey, Est.	
Thompson, William.	London.	
Weld, Thomas.	London.	
Wood, M., M. P.	Brockville.	
Wright, A. A.	Renfrew.	26

QUÉBEC.

MM. Ayer, A. A.	Montréal.	
Barnard, Ed. A.	Québec.	
Bernatchez, N., M. P. P.	Montmagny.	
Chapais, J. C.	St-Denis.	
Choquette, M. l'abbé.	St-Hyacinthe.	
Ewing, John, Jr.	Richmond.	
Fisher, S., M. P.	Brôme.	
Foster, H. S.	Knowlton.	
Ness, Robert.	Châteauguay.	
Patten, Col.	Knowlton.	
Rhodes, hon. Col.	Québec.	
Taché, J. de L.	Québec.	12

NOUVEAU-BRUNSWICK.

MM. Peters, S. L.	Queenstown.	
Willmot, R. D.	Sunbury.	2

NOUVELLE-ÉCOSSE.

MM. Black, P. C.	Falmouth.	
Blair, W. M.	Nappan.	
McKay, Sénateur.	Truro.	
Smith, prof. H. W.	Truro.	
Starr, R. W.	Port Williams.	
Starratt, B.	Paradise Lane.	6

ISLE DU PRINCE ÉDOUARD.

M. Robertson, Dr. M. P. Kings. 1

MANITOBA.

MM. Bedford, S. A. Brandon.
Struthers, E. A. Russell. 2

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

MM. Dill, J. P. Wolseley.
Perley, sénateur, hon. Wolseley.
Thorburn, A. G. Broadview.
Vance, J. Moose-Creek. 1

COLOMBIE ANGLAISE.

M. Henry, G. W. New Westminster. 1

ÉTATS-UNIS.

M. Roberts, J. F., prof. Ithaca, N. Y. 1

Nombre de délégués et conférenciers. 55

Les séances de la convention se sont tenues dans la salle des séances de l'Hôtel de-Ville, complaisamment mise au service de la convention par son honneur le maire d'Ottawa.

Nombre de membres de la Chambre des Communes et de sénateurs ont suivi assidûment les séances de la convention.

PREMIER JOUR

SÉANCE DU SOIR

La séance s'ouvre à 8 heures, le fauteuil étant occupé par M. D. M. McPherson, président.

Le secrétaire donne lecture des rapports des délibérations de la dernière convention, et ce rapport est adopté à l'unanimité sur motion de M. K. Everetts secondée par M. Jas. Haggarty.

M. le Président fait part à l'assemblée de la nomination de M. le Prof. J. W. Robertson au poste de Commissaire d'industrie laitière pour la Puissance du Canada, nomination qui a été faite à la suggestion de la convention de la présente association l'an dernier. Après un éloge bien mérité des talents et des hautes capacités du nouveau commissaire, M. le président invite ceux qui ont des motions à faire à les présenter maintenant.

M. Ed. A. Barnard secondé par M. Jas Haggarty propose et il est résolu unanimement :

“ Que cette convention reconnaissant qu'elle doit l'organisation de la société d'industrie laitière de la Puissance du Canada à l'esprit d'initiative, à l'énergie et au travail ardu de M. W. H. Lynch, autrefois de Danville, province de Québec, et maintenant de Shokane Falls, territoire de Washington, E.-U., recommande le remboursement au dit W. H. Lynch, à même les deniers qui pourront être mis à la disposition de la dite société, de toutes les dépenses qu'il a encourues pour arriver à la création de la dite société, et que M. le Commissaire d'Industrie laitière, J. W. Robertson soit chargé de pourvoir à l'exécution de la présente résolution ”

La convention procède ensuite à la nomination des comités suivants, après une assez longue discussion sur leur organisation :

Comité de réception : MM. Ed. A. Barnard, Québec ; H. S. Foster, Knowlton, et le Prof. J. W. Robertson, Ottawa.

Comité d'organisation et d'admission des membres : MM. Col. Patten, Knowlton ; Ed. A. Barnard Québec ; P. C. Black, Falmouth ; Prof J. W. Robertson, Ottawa, et le Prof. H. W. Smith, Truro.

Comité d'impression : MM. Craig, Carleton ; Prof W. H. Smith, Truro ; F. H. McCrea, Brockville ; Prof J. W. Robertson, Ottawa ; J. de L. Taché, Québec.

Comité de résolutions : MM. Prof H. W. Smith, Truro, Ed. A. Barnard, Québec ; P. C. Black, Falmouth et A. G. Thorburn, Broadview.

Comité d'affaires : MM. F. H. McCrea, Brockville ; P. C. Black, Falmouth ; A. G. Thorburn Broadview ; W. M. Blair, Napzan ;

Comité des finances : la nomination de ce comité est laissée à la discrétion du Président, et la séance est levée.

SECOND JOUR

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Cette séance s'ouvre à 9½ heures A. M., dans une des salles de l'hôtel Russell et est présidée par M. D. M. McPherson.

Sont présents outre le président, MM. H. S. Foster, Ed. A. Barnard, Prof. W. J. Robertson et J. C. Chapais.

Le comité apporte certaines modifications au programme publié antérieurement, vu l'absence de certains conférenciers invités.

Le président à la discrétion duquel a été laissée la nomination du comité des finances, compose ainsi ce comité :

MM. D. M. McPherson, Prof J. W. Robertson, H. S. Foster et J. C. Chapais.

Ce comité décide immédiatement de quelle manière il disposera de la somme affectée à l'organisation de la présente convention et la séance est levée.

RÉUNION GÉNÉRALE

SÉANCE DU MATIN

M. le président prend le fauteuil à 10½ heures, dans la salle des séances de l'hôtel-de-ville. Il adresse quelques paroles à la convention, au sujet du programme du jour, exprime son regret de l'absence du gouverneur Hoard, du Wisconsin, invité à la présente convention, mais qui ne peut y venir, et invite M. le Professeur Wm Saunders, directeur des fermes expérimentales de la Puissance à prendre la parole.

M. le professeur après avoir montré ce qui s'est fait dans la Puissance du Canada pour l'industrie laitière dans les années précédentes, démontre qu'il y a encore beaucoup et plus à faire dans l'avenir. Il a parcouru toutes les provinces de la Puissance et donne un aperçu des ressources qu'offre chacune d'elles pour l'industrie laitière. Il entre dans le détail des essais faits aux différentes fermes expérimentales et surtout à la ferme centrale d'Ottawa, se rapportant à l'industrie laitière, et touchant à un grand nombre de problèmes agricoles. C'est ainsi qu'on a fait de nombreuses expériences avec un grand nombre de variétés de blé d'Inde, afin de trouver des variétés qui puissent convenir aux régions froides et exposées de la Puissance. On a sur la ferme centrale des vaches de différentes races afin de pouvoir comparer leurs aptitudes comme races laitières. Enfin, on se propose d'étudier toutes les questions qui se rapportent à l'industrie laitière, industrie si importante pour la prospérité de la Puissance du Canada.

M. le professeur ayant fait allusion, au cours de sa conférence à certains essais faits du lait de différentes vaches, et aux moyens que doivent prendre les cultivateurs de connaître la richesse du lait de chacune de leurs vaches, des explications lui sont demandées à ce sujet et une discussion s'ensuit ; à

laquelle prennent part MM. Evertts, Barnard, Smith, McOrea, McPherson, Robertson, Taché, Ewing et Thompson.

M. le président donne ensuite la parole à M. le professeur J. W. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour la Puissance du Canada.

M. le professeur, dans un travail intitulé: Culture au point de vue de l'industrie laitière pour la Puissance du Canada, trace les grandes lignes de l'industrie laitière, des améliorations à faire subir au sol, du choix des meilleurs aliments pour le bétail, des meilleurs types d'animaux. L'industrie laitière est celle qui permet de produire la plus grande quantité de nourriture pour l'homme et l'animal avec le moins de détrimment pour le sol qui la produit. L'augmentation d'alimentation amène l'augmentation de population et cette dernière augmente la prospérité d'un pays. On a parlé souvent du danger d'exagérer la production des produits de l'industrie laitière. Ce danger n'existe pas si l'on s'applique à produire beaucoup à bon marché. C'est la production à bon marché qui fait l'agriculture profitable. Pour y arriver, on ne peut mieux faire, et ce fait est acquis par l'expérience, que de faire consommer autant que possible par le bétail et le personnel de la ferme, tout ce que la ferme produit et à n'exporter ensuite de la ferme que les produits du bétail: viande, lait, beurre, fromage. Mais pour que la consommation de tous les produits par le bétail soit payante, il faut que les animaux du troupeau soient tous de première classe, au point de vue de la quantité de produit qu'on en attend. Le choix de ces animaux se fait d'après certaines règles, certaines marques, certains caractères qui sont indiqués par le savant professeur. Le choix une fois fait, il reste à donner à l'animal la nourriture, le logement et le soin qui lui conviennent, et tout cela en rapport avec les conditions climatiques particulières à la région où réside le cultivateur, conditions qui varient énormément dans la Puissance du Canada, vu l'immense étendue de territoire qu'elle comporte. Une fois le produit brut de l'animal obtenu, c'est-à-dire le lait, il faut en disposer d'après les meilleures méthodes, et il est démontré que la meilleure est le système coopératif. Il faut aussi, pour que ce système soit le plus payant possible, faire disparaître une coutume qui est la ruine du cultivateur canadien, celle de ne pas faire produire de lait aux vaches en hiver. Celui qui pensionne sa vache pendant six mois, sans rien en recevoir en retour, fait mieux de ne pas la garder. M. le professeur termine en parlant des produits accessoires de l'industrie laitière, tels que la viande de porc qu'on peut produire en utilisant le petit lait de beurre et de fromage, et qui trouve toujours un débouché sur les marchés étrangers.

MM. Wood, M. P., Hon. Col. Rhodes, Bissell, Thorburn, Evertts, Blair, discutent certains points importants de la conférence de M. le professeur Robertson et la séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS MIDI

M. le président prend le fauteuil et déclare la séance ouverte à 2½ heures. Il invite les membres de la convention à continuer la discussion de l'importante conférence de M. le professeur Robertson et cette discussion se continue pendant environ une heure.

Messieurs les délégués sont ensuite invités à remettre entre les mains du secrétaire leurs certificats de chemin de fer, afin que celui-ci les paraphe de manière à permettre aux délégués d'obtenir au retour la réduction de passage à laquelle ils ont droit.

M. Ed. A. Barnard, secrétaire du Conseil d'agriculture, et directeur des journaux officiels d'agriculture, de la province de Québec, est ensuite appelé à prendre la parole.

Le travail de M. Barnard a pour titre: Alimentation rationnelle des vaches laitières. Le conférencier pose en principe que le producteur de lait intelligent dirige l'alimentation de manière à obtenir de ses vaches le plus grand profit net possible, au plus bas prix possible. Le plus grand rendement qu'on peut obtenir d'une vache est treize fois son poids de lait en un an. Un rendement moyen serait de 7 fois le poids de la vache puisqu'on rencontre des vaches qui ne donnent que 2 fois leur poids de lait en douze mois. Ici le conférencier donne un tableau qui démontre que les vaches ne donnent pas de lait toujours proportionnellement à leur poids. Généralement une petite vache donne plus de lait proportionnellement à sa taille qu'une grosse. Ainsi une bonne vache de 440 livres donnera 8 fois son poids tandis qu'une bonne vache de 1760 ne donnera que 5 fois son poids de lait. D'un autre côté, il est prouvé que la petite vache de 440 mangera proportionnellement plus eu égard à son poids que celle de 1760. La petite exigera 4.12 lbs de foin par 100 lbs de son poids environ, tandis que la grosse n'en exigera que 3.35 ou à peu près par 100. Ceci est démontré par un autre tableau.

Il y a dans ces calculs à prendre en considération non seulement la valeur laitière de l'animal, mais encore la qualité de la nourriture, le soin donné, la température du local. Ainsi un troisième tableau démontre que s'il faut à un animal 13.2 lbs de nourriture pour ration d'entretien à une température de 32° Fah. il faudra au même animal seulement 6.6 lbs à une température de 68° Fah.

Quant à la qualité de la nourriture, il est reconnu que la jeune herbe du mois de juin, poussant sur la pente des côtes est la plus propre à la production du lait. Il faut donc chercher à avoir tout le long de l'année une alimentation composée d'éléments se rapprochant le plus possible de la composition de cette herbe. Un tableau très élaboré donne le moyen de composer cette alimentation.

Le conférencier appliquant les principes qu'il vient de poser démontre par un cinquième tableau ce que cette application lui a permis d'obtenir d'un troupeau de dix vaches jersays-canadiennes qui lui appartient. Les vaches pèsent en moyenne 725 lbs chacune et ont donné en 12 mois une moyenne chacune de 7.500 lbs de lait. Ces vaches ont coûté à nourrir pendant ces 12 mois \$31.64 chacune et ont donné un rendement en calculant le lait à 1 centin la lb. de \$7.50 laissent une balance de profit net de \$43.36 par vache.

A la demande de M. K. Evertts, aussitôt après la conférence de M. Barnard, M. le président prie M. A. G. Thorburn, de Broadview, Territoire du Nord-Ouest de vouloir bien adresser la parole à la convention. M. Thorburn fait voir tous les avantages qu'offrent les territoires du Nord-Ouest pour l'industrie laitière. Le sol est des plus fertiles, le climat, quoique très froid en hiver, est sec, et l'été magnifique. Les herbes fourragères sont riches et doivent être excellentes pour les vaches laitières, puisqu'elles l'étaient pour les immenses troupeaux de buffles qui peuplaient autrefois les prairies du Nord-Ouest. Le lait et la crème y sont rares actuellement et celui qui s'y livrera dès maintenant à l'industrie laitière est assuré de grands profits. Pour le moment, l'exportation des produits laitiers ne serait pas rémunératrice vu la cherté du transport. Le conférencier désirerait beaucoup faire partie de l'association d'industrie laitière fédérale, mais il voit avec peine qu'il faut être membre d'une société locale, c'est-à-dire provinciale d'industrie laitière pour être membre de la société fédérale. Il espère qu'on modifiera ce règlement en faveur des personnes qui résident dans des endroits où ces sociétés locales n'existent pas.

A Continuer.

PARTIE NON OFFICIELLE.

LES TERRES-BOISEES

D'ALGOMA ET DU TEMISKAMING

Se concèdent gratuitement et à 50 cents de l'acre.

COMMENT ON S'Y REND.

PRIX DES BILLETS Prix d'un Char de Fret.

Voici le prix d'un char d'effets de colons aux endroits suivants :

De Montréal à Mattawa, \$39.00, à Callendar, \$12; à North Bay, \$13; à Sturgeon Falls, \$14; à Chelmsford, \$18; à Winnipeg, par chemin de fer et les lacs, \$92; par chemin de fer seul, \$110. On alloue l'entrée dans ce char, de dix tête de bétail en sus des effets de ménage, plus un billet de faveur (passe) pour un homme, pour chaque char. Pas plus de quatre chevaux dans un char.

Les prix des billets de colons pour Montréal aux mêmes endroits sont :

	Billets simples.	De retour.
De Montréal à Mattawa.....	\$ 5.30	\$ 7.95
do Callendar	5.75	8.65
do North Bay.....	6.10	9.15
do L'Esturgeon.....	6.55	9.70
do Sudbury	7.40	11.10
do Chelmsford	7.60	11.40
do Algoma Station, Lac Huron	9.00	13.50
do Thessalon Station, Lac Huron	9.60	14.40
do Garden River Station, River		
do Ste. Marie	10.30	15.45
De Québec à Mattawa	8.20	12.30
do Sudbury.....	10.30	15.45
do Algoma Station.....	11.90	17.95
do Thessalon	12.50	18.75
do Garden River.....	13.20	19.80
Lac Megantic à Sudbury.....	10.40	15.60
do Garden River.....	13.30	19.95
Sorel à Garden River.....	12.25	18.40
Drummondville à Garden River.....	12.20	18.30

N'oubliez pas de vous adresser pour informations à

M. L. O. ARMSTRONG,

AGENT DE COLONISATION,

523 Rue St-Jacques, Montréal.

Les plus hauts prix sont pour le beurre de fantaisie.

Le beurre de fantaisie est en grande faveur ces temps-ci. Pour le fabricant de beurre prévoyant c'est pour le mieux qu'il en soit ainsi puisque cela lui permet de recevoir de cinq à vingt centins de surplus par livre pour le seul fait de s'être donné un peu plus de trouble afin de procurer à son beurre une apparence plus attrayante. Généralement, le consommateur attache une importance exagérée aux dimensions de l'établissement, aux races des vaches, à la marque de commerce et il déprécie les différentes méthodes en usage dans la production du beurre. Naturellement, ces divers éléments concourent dans l'exploitation de cette industrie, mais ce n'est pas à eux que le beurre de fantaisie est redevable de ses hauts prix.

Dans le commerce du beurre rien d'important comme l'unité formité dans sa couleur pour lui gagner des clients, les lui conserver et lui assurer les prix élevés.

C'est une des raisons qui font que presque tous les producteurs et propriétaires de beurres de fantaisie et de crémeries font usage de la préparation perfectionnée à colorer le beurre de Wells, Richardson & Cie. Grâce à ce procédé ils peuvent

donner en toutes saisons à leur beurre cette belle couleur jaune dorée si universellement recherchée. Comme chacun sait que plus le beurre paraît bien, meilleur il est, les producteurs de ces produits de fantaisie passent pour vendre non seulement le plus beau beurre, mais encore le plus savoureux.

La préparation perfectionnée de Wells, Richardson & Cie, pour colorer le beurre n'a pas de rivale. Des procédés spéciaux entrent dans sa composition et elle est absolument inoffensive. Elle ne donne aucun goût ni aucune odeur au beurre et il est impossible de découvrir de différence entre la couleur naturelle du beurre au mois de juin et celle qui lui est donnée par quelques gouttes de cette préparation. Essayez-la pour juger par vous-même de ses qualités et de sa valeur.

La fatigue de l'Insomnie

Elle est souvent provoquée par un chatouillement continu dans la gorge et qui produit une toux fatigante. Le bon remède pour faire disparaître cette cause de trouble est de faire usage du Baume Pectoral de Hayyard qui est justement apprécié par ses qualités adoucissantes, expectorantes et curatives. Il devrait se trouver dans toutes les familles pour le traitement de la toux et des rhumes.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 Power's Block, Rochester, N. Y.

Réjouissances à Jasper.

Je puis hautement recommander l'usage des Amers de Burdock pour le sang, dans le traitement des scorfuls. J'ai souffert de cette maladie pendant quatre années, et j'ai vu le jour où tout mon corps n'était qu'une plaie. L'été dernier je fis emploi des Amers de Burdock pour le sang et trois bouteilles ont suivi pour assurer ma guérison complète.

DELLE ELLEN PIPE, Jasper, Ont.

LA COMPAGNIE DU HARAS NATIONAL

4ème IMPORTATION

36 Etalons Normands, Percherons, Bretons,

Conditions avantageuses. Peu de comptant requis

Ecuries à Outremont, Bureaux : 30 Rue St-Jacques,
Près de Montréal. Montréal.

LS BEAUBIEN, Président. R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

Pour les Engelures.

Impossible de trouver rien de meilleur pour les engelures ou autres indispositions causées par le froid que l'Huile Jaune de Hayyard. Cette préparation guérit aussi infailliblement le rhumatisme, le lumbago ou la courbature, les maux de gorge, la surdité, l'ankylose et toutes douleurs généralement. L'huile Jaune est un remède externe ou interne.

A VENDRE

BÉTAIL NORMAND (Cotentin), BÉTAIL AYRSHIRE, COCHONS CRESTED
BLANCS ET BRUSHIRE, VOLAILLES PLYMOUTH ROCK.

S'adresser à L. HON. LOUIS BEAUBIEN,

30, rue Saint-Jacques Montréal.